



**ENVIRONMENTAL  
INVESTIGATION  
AGENCY**

---

**Faire le point: Une évaluation  
de l'avancement réalisé dans le  
cadre du processus lié au Plan  
d'action national pour l'ivoire  
(PANI)**



**CONTENTS**

Sommaire	4
Recommandations	6
Sommaire par pays	8
Profils des pays	
Cambodge	10
Cameroun	12
Chine continentale	14
République du Congo (Congo)	16
République démocratique du Congo(RDC)	18
Gabon	20
RAS de Hong Kong	22
Japon	24
Kenya	26
Laos	28
Malaisie	30
Mozambique	32
Nigéria	34
Singapour	36
Afrique du Sud	38
Tanzanie	40
Thaïlande	42
Ouganda	44
Vietnam	46
Références	48

**NOUS AIMERIONS REMERCIER**

les donateurs suivants : Fondation Adessium, EJF Philanthropies, Fondation Friedman-French, Kindy French, Fondation Oak, Steven Stone, La Fondation Rufford, Elephant Crisis Fund, une initiative lancée par Save the Elephants and the Wildlife Conservation Network, en partenariat avec la Fondation Leonardo DiCaprio

Ce rapport a été compilé par l'EIA (Environmental Investigation Agency) sur la base des recherches de source générale/publique et des résultats des propres enquêtes d'EIA. D'autres organisations ont apporté leur contribution pour certains pays couverts par ce rapport et nous aimerions remercier en particulier : Alex Hofford / WildAid Hong Kong ; Education pour la nature - Vietnam (ENV) ; Freeland ; Japan Tiger & Elephant Fund ; Réseau de conservation des ressources naturelles (NRCN) ; Wildlife Conservation Society (WCS) ; WildlifeDirect ; Fonds mondial pour la nature (WWF) ; et Société zoologique de Londres (ZSL)

**À PROPOS DE L'EIA**

Nous enquêtons et faisons campagne contre la criminalité et les abus environnementaux.

Nos enquêtes sous couverture révèlent la criminalité transnationale touchant les espèces sauvages, en mettant l'accent sur les éléphants, les pangolins et les tigres, ainsi que les crimes forestiers tels que l'abattage illégal et la déforestation dans le but des cultures à usage commercial telles que l'huile de palme. Nous travaillons à la sauvegarde des écosystèmes marins mondiaux, en nous attaquant aux menaces posées par la pollution par le plastique, les prises accessoires et l'exploitation commerciale des baleines, des dauphins et des marsouins.

Enfin, nous réduisons l'impact du changement climatique en menant des campagnes pour éliminer les puissants gaz à effet de serre, en exposant le commerce illicite et en améliorant l'efficacité énergétique dans le secteur du refroidissement.

**EIA UK**

62-63 Upper Street,  
London N1 0NY UK  
**T:** +44 (0) 20 7354 7960  
**E:** [ukinfo@eia-international.org](mailto:ukinfo@eia-international.org)  
[eia-international.org](http://eia-international.org)

**EIA US**

PO Box 53343  
Washington DC 20009 USA  
**T:** +1 202 483 6621  
**E:** [info@eia-global.org](mailto:info@eia-global.org)  
[eia-global.org](http://eia-global.org)

Environmental Investigation Agency (UK) Ltd. Company Number: 7752350 VAT Number: 440569842. Registered in England and Wales+

Published on 10 September 2018.

Ci-dessus : Éléphants dans le parc national de Chobe, Botswana

# RÉSUMÉ

Le processus lié au Plan d'action national concernant l'ivoire (PANI) est un cadre important. Il a été élaboré dans le cadre de la Convention sur le commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction (CITES), en réponse à la crise persistante du braconnage des éléphants sévissant en Afrique ; la pire que le continent ait connue depuis les années 1970 et 1980. S'il est suivi efficacement, le processus du PANI peut contribuer de manière significative à la réduction du braconnage des éléphants et du commerce illégal de l'ivoire.

## Processus du PANI

Le processus du PANI identifie les parties à la CITES, avant des élevés de braconnage d'éléphants et de trafic de l'ivoire. Il appelle ces pays à élaborer et à suivre des plans d'action de délais précis, afin de répondre aux préoccupations spécifiques des pays, dans le but ultime d'un impact positif sur le terrain. Par exemple, l'impact peut être mesuré par les progrès réalisés dans la réduction du braconnage des éléphants (entraînant une stabilisation ou une augmentation des populations d'éléphants), ou par l'amélioration de la législation et de la mise en application de la loi (entraînant une augmentation des saisies d'ivoire et des poursuites judiciaires réussies).

Le processus du PANI a entraîné des progrès notables dans certains pays participants. Par exemple, le Kenya a renforcé la législation nationale et a amélioré le nombre de condamnations. En 2015, la Thaïlande a pris des mesures visant à réglementer son marché domestique de l'ivoire, qui, bien que loin d'être une interdiction, a sensiblement réduit le commerce illicite. En 2017, la Chine a presque entièrement fermé son marché domestique de l'ivoire. Entre-temps, l'Ouganda a indiqué que sa participation au processus du PANI avait été positive, en encourageant les principaux responsables gouvernementaux à reconnaître l'importance de la lutte contre le trafic illégal de l'ivoire et en faisant de la question un sujet davantage d'actualité publique dans le pays.

Le processus a été amélioré, notamment au niveau de la production de gabarits pour les PANI et les rapports de progrès. Les lignes directrices du PANI adoptées lors de la 17e Conférence des Parties de la CITES en 2016 (CoP17)<sup>1</sup> reconnaissent la nécessité de disposer d'indicateurs de performance et de cibles pour démontrer les progrès. Ces lignes directrices comprennent des données sur les niveaux de braconnage des éléphants, le nombre de saisies d'ivoire, les poursuites en justice fructueuses et tous les indicateurs concernés du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC). Le Comité Permanent de la

CITES (CP) dispose des pouvoirs décisionnels ultimes pour déterminer qui participe, reste ou quitte le processus du PANI. Étant donné que le Comité Permanent se réunit chaque année, il est ainsi possible de suivre les progrès, de soutenir l'exécution et de prendre rapidement des décisions spécifiques à chaque pays, plutôt que d'attendre

trois ans pour obtenir une mesure de la part de la CoP (conférences des parties) de la CITES.

Cependant, le processus du PANI n'est qu'à ses débuts. En tant que tels, des faiblesses existent toujours ainsi que des possibilités d'apprentissage et d'amélioration. Les lignes directrices du PANI constituent des progrès importants, mais elles n'ont pas encore été pleinement suivies. L'une des préoccupations les plus importantes porte sur le fait que même si les directives du PANI encouragent spécifiquement l'évaluation par des experts indépendants des progrès réalisés, le processus continue de s'appuyer sur les rapports de progrès d'auto-évaluation soumis par les Parties, sans examen indépendant. Ces rapports d'avancement pourraient ne pas refléter pleinement les principaux défis auxquels est confrontée la Partie au PANI en question. Il est donc nécessaire et urgent de recourir à des experts indépendants pour évaluer les progrès accomplis en les comparant aux objectifs du PANI.

De même, de sérieuses préoccupations ont été exprimées quant à la pertinence de certains PANI, à résoudre les problèmes. Par conséquent, outre leur participation à l'évaluation des progrès, il est important que des experts indépendants participent à l'élaboration du PANI. Enfin, des experts indépendants devraient participer à l'évaluation finale quant à savoir si un pays doit sortir du processus du PANI. Bien que les directives du PANI actuelles requièrent une consultation auprès des experts indépendants, des amendements nécessaires aux directives PANI devraient être apportés à la CoP18, cela afin de garantir que l'implication des analyses d'experts fasse partie de façon standard du processus du PANI, et sans être un supplément facultatif.

Les problèmes sous-jacents au sein d'un pays peuvent évoluer pendant la période couverte par un PANI. Si tel est le cas, le CP (comité permanent) devrait être en mesure de travailler avec la Partie concernée afin de réviser son PANI, dans le but de tenir compte de ces nouvelles circonstances, plutôt que d'attendre la fin de la période du PANI pour demander l'élaboration d'un nouveau PANI.

Une préoccupation importante concernant le processus du PANI est que l'accent est mis sur le suivi des mesures prises par les Parties au PANI, plutôt que sur leur impact. Les parties ont tendance à se concentrer sur un certain pourcentage des objectifs du PANI à atteindre, plutôt que d'évaluer leur impact réel sur la résolution des problèmes

(par exemple, en démontrant une augmentation des populations d'éléphants ou en démontrant la perturbation des réseaux criminels impliqués dans le trafic de l'ivoire). Une fois qu'un certain pourcentage des objectifs du PANI a été atteint, la Partie concernée peut affirmer qu'elle doit quitter le processus. Cet état de fait serait prématuré. Avant que le CP ne décide qu'une Partie concernée quelconque ne quitte le processus du PANI, une période d'évaluation impliquant des experts indépendants doit être établie afin de déterminer si les mesures prises ont réellement contribué à la résolution des problèmes sous-jacents. Dans la négative, le PANI doit être revu. Par exemple, si un pays a apporté des modifications législatives, il serait prématuré pour ce pays de quitter le processus du PANI, sans démontrer l'impact des changements tels que l'augmentation des poursuites en justice et la perturbation des réseaux criminels impliqués dans le trafic de l'ivoire.

## Objectif et méthodologie

Ce rapport vise à soutenir le processus décisionnel de la CITES en relation avec le processus du PANI avant la 70e réunion du CP (CP70). Le rapport indique que des progrès ont été réalisés en mettant en évidence des exemples des meilleures pratiques. Il détermine également les défis et met en avant des recommandations pour le processus du PANI et pour les parties à celui-ci. Le rapport utilise des informations accessibles au public, afin d'évaluer les progrès accomplis par 19 parties clés au PANI. Certains indicateurs utilisés pour l'évaluation couvrent partiellement le Cadre d'indicateurs de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts élaboré par l'ICCWC. Notre évaluation n'inclut pas tous les indicateurs de l'ICCWC, car pour beaucoup d'entre eux, les informations ne sont détenues et conservées que par les gouvernements. Nous exhortons toutes les Parties, du processus du PANI ou non, à utiliser les indicateurs de l'ICCWC pour évaluer l'impact de leurs réactions à la criminalité liée aux espèces sauvages.

**Les 19 Parties clés du PANI concernées par ce rapport, sont indiquées ci-dessous:**

## CATÉGORIE A

Chine continentale  
RAS de Hong Kong  
Kenya  
Malaisie  
Singapour  
Ouganda  
Tanzanie  
Vietnam

## CATÉGORIE B

Cambodge  
Cameroun  
Congo  
Gabon  
Nigéria  
Afrique du Sud  
Thaïlande

## CATÉGORIE C

RDC  
Japon  
Laos  
Mozambique

## Principales conclusions

Des progrès significatifs ont été réalisés par certaines Parties au PANI, mais des lacunes majeures continuent de poser problème pour lutter efficacement contre le braconnage des éléphants et le trafic de l'ivoire. Les problèmes communs à la majorité des 19 Parties au PANI évalués dans ce rapport, sont les suivants:

- L'absence de la législation nécessaire pour lutter contre le trafic de l'ivoire en tant que crime organisé
- L'absence d'une réaction forte et coordonnée de la justice pénale envers le braconnage organisé et le trafic de l'ivoire (entraînant un faible nombre d'arrestations, de poursuites en justice et de condamnations, ainsi que des peines inadéquates)
- Gestion médiocre des stocks d'ivoire (au moins 10 des Parties au PANI évaluées ont connues des fuites de leurs stock d'ivoire sur le marché noir)
- Manque de rapports pour faciliter la prise de décision de la CITES (exemple, rapports à l'ETIS)
- Échec de la lutte contre la corruption qui permet le trafic d'espèces sauvages
- Coopération internationale inadéquate, notamment entre les parties au PANI elles-mêmes
- Manque de capacité
- Manque de techniques en investigation financière
- Manque de preuves forensiques pour obtenir des condamnations
- Absence de base de données centralisée sur la criminalité liée aux espèces sauvages.

Outre les PANI du Congo, de l'Ouganda et du Gabon, les PANI des Parties évaluées dans ce rapport ne s'engagent pas à lutter contre la corruption. Alors que plusieurs PANI se réfèrent à des indicateurs clés pour démontrer les progrès, très peu de rapports d'avancement des PANI utilisent en fait ces indicateurs - par exemple, ils n'incluent pas d'informations sur les arrestations ni les poursuites pour démontrer les progrès dans la lutte contre le trafic de l'ivoire.

Le processus du PANI est pour les gouvernements mondiaux, une occasion cruciale de faire le point sur les problèmes ayant conduit à la crise actuelle du braconnage des éléphants, et de s'attaquer à ces problèmes de manière efficace. Pour atteindre cet objectif, le présent rapport démontre qu'un certain nombre de mesures concrètes doivent être prises de toute urgence.

# RECOMMANDATIONS

En vue des problèmes indiqués dans ce rapport, nous formulons les recommandations suivantes pour le Comité Permanent de la CITES et la Conférence des Parties à la CITES. De plus, les recommandations pour chaque pays évalué dans ce rapport sont incluses dans les profils des pays qui suivent.

## Statut du pays

- Le Japon, le Singapour et l'Afrique du Sud devraient être invités à élaborer des PANI
- La RDC, le Japon, le Laos et le Mozambique devraient passer de la catégorie C à la catégorie A

## Évaluation du progrès et sortie du processus du PANI

- Un groupe consultatif technique (analogue au groupe consultatif technique MIKE) doit être établi. Il comprendra le Secrétariat CITES et des experts indépendants spécialisés dans un ou plusieurs des cinq piliers du processus du PANI (organisations membres de l'ICCWC, organisations non gouvernementales qualifiées et autres experts). Le groupe sera chargé d'aider le Secrétariat à toutes les étapes du processus du PANI.

- Les raisons pour lesquelles une partie participe au processus doivent être clairement déterminées. Premièrement, pour aider la Partie à élaborer son PANI et, deuxièmement, le contexte nécessaire pour fournir avant une décision ultérieure quant à savoir si une Partie doit quitter le processus. En effet, les critères de sortie doivent être l'inverse des critères d'entrée dans le processus.
- La sortie du processus du PANI doit s'appuyer sur l'impact démontré par rapport aux indicateurs de performance, définis dans les directives du PANI, soit la réduction du braconnage et l'augmentation des poursuites judiciaires. Lorsqu'une Partie a pris un nombre important de ses mesures concernant le PANI, mais n'a pas encore démontré cet impact, son PANI peut être revu et / ou ses obligations en matière de rapports réduites pour ne traiter que les indicateurs pertinents.

## Renforcement du processus du PANI

- Le Secrétariat de la CITES doit convoquer les représentants des principales agences des forces de l'ordre des Parties au PANI, et d'autres pays concernés, en vue d'améliorer la coopération internationale
- Le gabarit du rapport de progrès du PANI doit être révisé, pour inclure le rapport annuel sur le commerce illégal afin d'indiquer les mesures prises relatives au commerce illégal de l'ivoire et d'autres spécimens d'éléphants
- La CoP a demandé que tous les PANI soient publiés sur le site Web de la CITES. Cela doit être fait afin de permettre au CP et à la CoP de prendre les décisions les mieux informées.
- Afin de garantir que chaque Partie soit traitée de manière équitable dans le cadre des PANI, les PANI existants doivent être révisés pour refléter les critères énoncés dans les directives des PANI et les gabarits du PANI.
- Le CP ne doit décider si une Partie participe ou quitte le processus du PANI que lors de réunions en personne, et ne doit pas compter sur des bulletins de vote postaux.
- Le Comité permanent doit demander à une Partie de réviser son PANI, pour tenir compte de l'évolution de la situation pendant la période d'un PANI, plutôt que d'attendre la fin de la période pour demander qu'un nouveau PANI soit élaboré.

## Directives relatives au PANI

- L'annexe 3 de la résolution Conf. 10.10 (Rév.CoP17) devrait être modifiée à la CoP18 si nécessaire pour prévoir les changements au processus du PANI que nous avons recommandés. En particulier, les directives relatives au PANI devraient refléter le besoin de faire recours à des experts indépendants à trois étapes :

(1) A l'identification des les parties qui devraient participer au processus des PANI et dans quelle catégorie elles devraient être placées, en tenant compte non seulement des données de l'ETIS mais de toute autre information pertinente,

(2) A l'analyse des progrès réalisés dans la mise en œuvre du PANI, et

(3) A l'identification du moment où les Parties ont eu un impact suffisant grâce à la mise en œuvre de leur PANI, à savoir qu'elles ne sont plus une Partie concernée, ce qui leur permet de se retirer du processus.

## Capacité croissante

- Les donateurs devraient fournir un appui technique et un financement pour renforcer la mise en œuvre des principaux aspects des PANI pour les pays qui manquent de ressources.



# SOMMAIRE PAR PAYS

BON PROGRÈS PROGRÈS PARTIEL PAS DE PROGRÈS INCONNU

## Indicateurs clés de l'avancement

### COMMERCE D'IVOIRE

	CAMBODGE	CAMEROUN	CHINE CONTINENTALE	CONGO	RDC	GABON	RAS DE HONG KONG	JAPON	KENYA		LAOS	MALAISIE	MOZAMBIQUE	NIGERIA	SINGAPOUR	AFRIQUE DU SUD	TANZANIE	THAÏLANDE	OUGANDA	VIETNAM
A fermé le marché légal domestique de l'ivoire																				
Selon l'UNTOC les infractions sont des « crimes graves »																				
Les infractions sont des infractions sous-jacentes																				
Collaboration officielle entre les agences chargées d'appliquer les lois																				
A amélioré les méthodes de détection aux frontières																				
A appliqué des techniques d'investigation financière																				
A utilisé des livraisons contrôlées																				
A procédé à des analyses de l'origine de l'ADN pour toutes les saisies à grande échelle <sup>a</sup>																				
A procédé à des analyses d'ADN conduite pour faciliter les enquêtes																				
Condamnations pour infractions																				
A procédé à des saisies d'actifs et de produits de la criminalité																				
Condamnations pour corruption connexe																				
Inventaire des stocks																				
Aucun vol de stocks depuis 2000																				
A éliminé les stocks d'ivoire																				
A effectué des demandes d'entraide judiciaire																				
A participé à des opérations internationales pour faire appliquer les lois <sup>c</sup>																				
A participé aux opérations d'Interpol																				

### GÉNÉRAL

La boîte à outils du plan d'action de l'ICCCWC est terminée																				
A établi une base de données centralisée sur la criminalité liée aux espèces sauvages																				
Amélioration de la perception de la corruption <sup>d</sup>																				
Prend part aux accords bilatéraux ou multilatéraux sur la criminalité liée aux espèces sauvages <sup>e</sup>																				

<sup>a</sup>. Une saisie à grande échelle signifie 500 kg ou plus  
<sup>b</sup>. Ces pays n'ont pas effectués de saisies à grande échelle  
<sup>c</sup>. Autres que les opérations d'Interpol  
<sup>d</sup>. De 2014 à 2017, extrait de l'indice de perception de la transparence de la corruption internationale de 2017  
<sup>e</sup>. Excluant la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (UNTOC), la Convention des Nations Unies contre la corruption (UNCAC) et WEN (les réseaux de répression du trafic des espèces sauvages)

Nos recherches couvrent la période de janvier 2014 à août 2018, sauf indication contraire.



# CAMBODGE

Le Cambodge est un lieu de transit pour le trafic d'ivoire et le pays a un marché d'ivoire croissant. Il est urgent que le Cambodge intensifie sa réponse au commerce illégal de l'ivoire.

## MEILLEURE PRATIQUE

À la suite d'une saisie à grande échelle à Sihanoukville le 9 mai 2014, une enquête de deux ans a abouti à une condamnation à trois ans d'emprisonnement et à une amende de 50 millions de KHR (bien que l'affaire soit en appel, le contrevenant est toujours en liberté). Plus récemment, un ressortissant vietnamien a été condamné par contumace pour une saisie effectuée en décembre 2016.

En juin 2018, le Cambodge a adopté une déclaration (Praka n° 240) qui protège les éléphants d'Afrique (ainsi que les rhinocéros et les pangolins) en vertu de la loi sur la foresterie. La nouvelle loi criminalise également la vente et la possession d'ivoire illégal. Le laboratoire de génétique de la Royal University of Phnom Penh forme le personnel aux techniques d'analyse de l'ADN.

## PRÉOCCUPATIONS CLÉS

### Pays de transit important

Les enquêtes de l'EIA et l'analyse des données sur les saisies ont montré que le Cambodge sert de point de transit majeur pour le trafic d'ivoire d'Afrique vers d'autres pays asiatiques, en particulier le Vietnam.<sup>18</sup> Le rapport de l'ETIS à la CoP17 recommandait un changement de statut de la catégorie PANI C à la catégorie PANI B parce que le Cambodge est l'un des pays qui « jouent un rôle important dans le commerce illicite de l'ivoire, en particulier les déplacements importants d'ivoire ».

### Marché de détail et augmentation de la disponibilité de l'ivoire

Le Cambodge a un marché croissant pour l'ivoire africain et asiatique illégal (contrairement à la position énoncée dans son PANI préparé en 2014, selon lequel « le Cambodge n'a pas de marché intérieur important pour la consommation d'ivoire »). Un rapport a révélé que la quantité totale d'ivoire à vendre en octobre / novembre 2017 valait 11 fois plus que lors d'une enquête similaire en 2015.<sup>2</sup> Un autre rapport a constaté que le nombre de détaillants vendant de l'ivoire avait augmenté de 70 % à Phnom Penh et 60 % à Siem Reap sur une période de six mois entre juin 2015 et janvier 2016.<sup>3</sup> Certains détaillants affirment que leur ivoire provient d'éléphants cambodgiens, bien que les éléphants d'Asie soient inscrits à l'Annexe I de la CITES et soient soumis à des interdictions commerciales strictes. En tout état de cause, l'ampleur du commerce dépasse de loin ce qui pourrait provenir de la mortalité braconnée ou naturelle des éléphants domestiqués ou sauvages au Cambodge. La majorité des ventes ciblent les ressortissants chinois (touristes ou immigrants),

78 % des vendeurs déclarant que les ressortissants chinois

étaient les principaux consommateurs d'ivoire.<sup>4</sup> Après la fermeture du marché chinois de l'ivoire, il existe un risque réel que le Cambodge et les pays voisins deviennent le centre d'intérêt des consommateurs chinois. En outre, une étude récente a signalé que les Cambodgiens ont également un goût pour l'ivoire et pourraient devenir d'importants consommateurs d'ivoire dans un avenir proche.<sup>5</sup>

### Présence continue d'ateliers de sculpture d'ivoire

Quatre-vingt-cinq pour cent des commerçants interrogés en février 2018 ont déclaré posséder soit une usine de sculpture, soit une relation étroite avec un atelier de sculpture d'ivoire.<sup>6</sup>

### Peu de condamnations

Malgré 15 saisies au Cambodge de 2013 à la fin de 2015, représentant 6 861 kg d'ivoire, il n'y a eu que les deux condamnations mentionnées plus haut (aucune n'ayant abouti jusqu'à présent à l'emprisonnement des contrevenants).

### Gestion inadéquate des stocks

Le Cambodge a commencé à utiliser des protocoles reconnus pour suivre l'ivoire, mais cela n'a abouti qu'à un inventaire partiel des stocks de l'Administration forestière. L'ivoire auquel il est encore fait référence lors des procès, comme la saisie à grande échelle à Sihanoukville, n'a pas encore été inventorié. De bonnes procédures d'inventaire doivent encore être institutionnalisées au sein d'une agence et il n'existe pas non plus de base de données nationale ni d'audits réguliers.

### Refus d'éliminer des stocks d'ivoire

Des témoignages anecdotiques de commerçants indiquent qu'il ya une fuite d'ivoire des stocks du gouvernement, mais le gouvernement maintient publiquement qu'il préférerait conserver l'ivoire saisi à des fins d'exposition et d'éducation plutôt que de l'éliminer.<sup>7</sup>

### Corruption

Les responsables gouvernementaux seraient des consommateurs d'ivoire et seraient impliqués dans l'exploitation ou la protection de points de vente à grande échelle à travers le pays. Soixante-dix pour cent des commerçants ont déclaré avoir de bonnes relations avec les autorités, et certains ont même indiqué qu'ils recevaient de l'ivoire confisqué de la part des autorités pour les vendre dans leurs magasins.<sup>8</sup>

### Absence de coopération internationale

Le Cambodge n'a signé aucun accord avec d'autres pays pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages, malgré son rôle clair dans la chaîne commerciale de l'ivoire soumis au trafic. Étant donné que 50 % de l'ivoire saisi au Cambodge provient seulement du Mozambique<sup>9</sup>, il est clairement nécessaire de renforcer la coopération entre le Cambodge et les pays d'origine. De plus, étant donné que l'ivoire du Cambodge arrive au Vietnam et en Chine, il est également nécessaire de renforcer la coopération avec ces pays.



## Est-il nécessaire de réviser le PANI existant ou d'en développer un nouveau ? OUI

### RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA RÉVISION ET AUX DOMAINES DE MISE EN ŒUVRE PRIORITAIRES DU PANI:

- Renforcer la mise en application des lois pour arrêter les ventes d'ivoire, en particulier à Phnom Penh et à Siem Reap, entraînant la fermeture d'ateliers de sculpture d'ivoire et de points de vente au détail et la poursuite des contrevenants
- Améliorer la détection aux points frontaliers, en particulier les ports maritimes traitant le commerce en provenance d'Afrique et vers la Chine et les principaux points de passage des frontières routières
- Collaborer avec la Chine pour cibler les achats d'ivoire au Cambodge par les consommateurs chinois
- Effectuer un inventaire puis éliminer des stocks d'ivoire
- Améliorer la mise en application des lois visant à réduire la corruption
- Améliorer la coopération bilatérale et multilatérale avec les pays concernés
- Mener des campagnes de sensibilisation ciblées, en tenant compte des perspectives et des motivations des consommateurs (par exemple, la signification religieuse des figurines de Bouddha en ivoire)

## Indicateurs clés de l'avancement du PANI



### COMMERCE D'IVOIRE

- A fermé le marché de l'ivoire domestique légal
- Selon l'UNTOC les infractions sont des « crimes graves »
- Les infractions sont des infractions sous-jacentes
- Collaboration officielle entre les agences chargées d'appliquer les lois
- A amélioré les méthodes de détection aux frontières
- A appliqué des techniques d'investigation financière
- A utilisé des livraisons contrôlées
- A procédé à des analyses de l'origine de l'ADN pour toutes les saisies à grande échelle
- A procédé à des analyses d'ADN conduite pour faciliter les enquêtes
- Condamnations pour infractions
- A procédé à des saisies d'actifs et de produits de la criminalité
- Condamnations pour corruption connexe
- Inventaire des stocks
- Aucun vol de stocks depuis 2000
- A éliminé les stocks d'ivoire
- A effectué des demandes d'entraide judiciaire
- A participé à des opérations internationales pour faire appliquer les lois
- A participé aux opérations d'Interpol

### GÉNÉRAL

- La boîte à outils du plan d'action de l'ICWC est terminée
- A établi une base de données centralisée sur la criminalité liée aux espèces sauvages.
- Amélioration de la perception de la corruption
- Prend part aux accords bilatéraux ou multilatéraux sur la criminalité liée aux espèces sauvages



# CAMEROUN

Un certain nombre d'arrestations ont conduit à une diminution de l'ivoire ouvertement disponible à la vente, mais les éléphants du Cameroun continuent d'être menacés par le braconnage et le Cameroun constitue également un important point de transit pour l'ivoire illicite.

## MEILLEURE PRATIQUE

Le Cameroun a réussi à réduire le volume de ses échanges sur le marché national de l'ivoire, comme indiqué dans le rapport de l'ETIS à la CoP17. Il y a eu également plusieurs arrestations de braconniers et de trafiquants d'ivoire par des agences de lutte contre la fraude travaillant en étroite collaboration avec des organisations non gouvernementales telles que la Last Great Ape Organisation (LAGA). Il y a également eu une baisse de l'ivoire ouvertement disponible à la vente au Cameroun en raison de la bonne mise en application de la loi ; cependant, dans certains endroits, les opérations de traitement de l'ivoire se sont simplement déplacées des lieux commerciaux / de vente au détail vers les maisons de commerce.<sup>10</sup>

Le PANI du Cameroun est assez complet, mais il devrait être révisé pour répondre aux préoccupations décrites ci-dessous (par exemple, les lacunes de la législation).

## PRÉOCCUPATIONS CLÉS

### Une source importante d'ivoire

Le Cameroun a perdu plusieurs milliers d'éléphants de forêt menacés d'extinction dans sa section de la région trinationale Dja-Odzala- Minkébé (TRIDOM) et la perte de plus de 50 % de plusieurs populations plus petites.<sup>11</sup> Le Cameroun, avec le Gabon et le Congo, est la source des quantités les plus importantes d'ivoire commercialisées depuis la région de l'Afrique centrale.<sup>12</sup> Une grande partie de la preuve à cet égard provient du travail forensique effectué sur les saisies à grande échelle qui ont lieu en dehors de ces pays.<sup>13</sup>

### Rôle clé dans le trafic d'ivoire

Depuis 2014, le Cameroun a été impliqué dans

15 saisies d'ivoire de trois tonnes d'ivoire, soit environ l'équivalent de l'ivoire provenant de 413 éléphants.

Quatre d'entre elles étaient des saisies d'ivoire à grande échelle, représentant un total de 2,7 tonnes d'ivoire. En plus d'être un pays source d'ivoire, le Cameroun est également un pays de transit pour l'ivoire illicite provenant du Gabon, du Congo et d'autres pays d'origine, qui quitte directement le pays ou se dirige vers le Nigéria à destination des marchés asiatiques. Djoum, au sud du Cameroun, est un lieu de transit crucial pour l'ivoire provenant du sud (du Gabon) et de l'est.<sup>14</sup>

### Manque de coordination entre les organismes chargés de d'appliquer les lois

Il n'existe pas de collaboration formelle entre les organismes gouvernementaux nationaux compétents pour enquêter sur le braconnage et le trafic d'ivoire. Aucune base de données centralisée facilitant la mise en application de la loi existent. Ceci mène à des enquêtes inadéquates sur les éléments organisés qui alimentent le braconnage et le trafic d'ivoire au Cameroun et au travers de ce dernier.

### N'a pas fermé le marché légal domestique de l'ivoire

La possession et la transformation de l'ivoire travaillé à des fins commerciales sont toutes deux autorisées sous réserve de permis, dans les conditions fixées par un décret ministériel.<sup>15</sup> Le commerce domestique de l'ivoire est donc autorisé sous réserve d'une autorisation.

### Législation faible entravant l'application des lois

La législation nationale ne comprend pas toute la gamme des mesures nécessaires pour lutter contre le commerce illicite de l'ivoire. Les infractions relatives à l'ivoire ne sont pas des

infractions sous-jacentes au blanchiment d'argent et il n'existe aucune loi autorisant l'utilisation de livraisons contrôlées ou d'autres méthodes couvertes de la mise en application des lois, y compris l'utilisation et la gestion de sources humaines.

### Condamnation clémente

Malgré l'augmentation du nombre d'arrestations, il y a eu peu de peines soient trop clémentes. Certains trafiquants d'ivoire ont déclaré qu'ils préféreraient opérer au Cameroun car, s'ils étaient arrêtés, ils ne subiraient que des peines minimales.<sup>16</sup>

### Manque de rapports pour faciliter la prise de décision de la CITES

Bien qu'un nombre important de saisies d'ivoire ait lieu au Cameroun, l'organe de gestion de la CITES les signale rarement à la CITES. Ces dernières années, la plupart des saisies effectuées au Cameroun ont été signalées par l'Organisation mondiale des douanes dans le cadre de l'échange de données annuel avec l'ETIS ou par la communauté des ONG engagées dans des actions concertées pour que la loi soit appliquée, incluant notamment Eagle Network, LAGA et WWF.

### Mauvaise gestion des stocks d'ivoire

Le Cameroun semble manquer d'un système de gestion des stocks d'ivoire transparent et responsable qui surveille l'accumulation d'ivoire provenant des zones protégées, les saisies et le conflit entre les éléphants et les humains. L'absence de sécurité adéquate et la gestion des stocks d'ivoire du gouvernement ont également entraîné une fuite d'ivoire sur le marché noir.<sup>17</sup> La chaîne de traçabilité légale de l'ivoire, une fois entre les mains des autorités gouvernementales pour quelque raison que ce soit, doit être clairement codifiée.

## Est-il nécessaire de réviser le PANI existant ou d'en développer un nouveau ? OUI

### RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA RÉVISION ET AUX DOMAINES DE MISE EN ŒUVRE PRIORITAIRES DU PANI:

- Modifier la législation afin de reconnaître le crime de la faune comme infraction sous-jacente permettant l'application des techniques d'investigation financière y compris la saisie d'actifs et de produits de la criminalité
- Modifier la législation pour interdire toute exemption pour le commerce légal de l'ivoire, fermant effectivement le marché domestique légal de l'ivoire au Cameroun
- Adopter une législation permettant des livraisons contrôlées pour la criminalité liée aux espèces sauvages
- Mettre en place un mécanisme de collaboration efficace entre les agences nationales pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages
- Mettre en place une base de données de renseignements centralisée pour favoriser d'appliquer les lois
- Élaborer des lignes directrices en matière de détermination de la peine pour aider les procureurs et le système judiciaire à obtenir des peines dissuasives dans les affaires de criminalité liée aux espèces sauvages
- Improve elephant product seizure reporting to ETIS
- Mettre en place un système de gestion des stocks d'ivoire responsable et transparent, élimination du stock après inventaire et mise en œuvre des actions de mettre en application les lois



## Indicateurs clés de l'avancement du PANI



### COMMERCE D'IVOIRE

- A fermé le marché de l'ivoire domestique légal
- Selon l'UNTOC les infractions sont des « crimes graves »
- Les infractions sont des infractions sous-jacentes
- Collaboration officielle entre les agences chargées d'appliquer les lois
- A amélioré les méthodes de détection aux frontières
- A appliqué des techniques d'investigation financière
- A utilisé des livraisons contrôlées
- A procédé à des analyses de l'origine de l'ADN pour toutes les saisies à grande échelle
- A procédé à des analyses d'ADN conduite pour faciliter les enquêtes
- Condamnations pour infractions
- A procédé à des saisies d'actifs et de produits de la criminalité
- Condamnations pour corruption connexe
- Inventaire des stocks
- Aucun vol de stocks depuis 2000
- A éliminé les stocks d'ivoire
- A effectué des demandes d'entraide judiciaire
- A participé à des opérations internationales pour faire appliquer les lois
- A participé aux opérations d'Interpol

### GÉNÉRAL

- La boîte à outils du plan d'action de l'ICWC est terminée
- A établi une base de données centralisée sur la criminalité liée aux espèces sauvages.
- Amélioration de la perception de la corruption
- Prend part aux accords bilatéraux ou multilatéraux sur la criminalité liée aux espèces sauvages

Ci dessous: bibelots en ivoire en vente





# CHINE CONTINENTALE

La récente fermeture du marché chinois est une étape très positive, mais elle reste l'un des plus importants marchés pour l'ivoire illégal et il doit y avoir des preuves convaincantes de la réduction significative des niveaux d'ivoire illicite dans le pays avant que la Chine puisse sortir du processus du PANI.

## MEILLEURE PRATIQUE

En tant que destination la plus importante au monde pour l'ivoire<sup>18</sup>, la récente action de la Chine visant à fermer tous les ateliers de sculpture d'ivoire légaux et à introduire des restrictions plus strictes sur le commerce de l'ivoire est louable. Une formation alternative et un soutien aux moyens de subsistance des sculpteurs d'ivoire sont fournis, ce qui est essentiel pour dissuader quelques-uns de s'impliquer dans le commerce illégal.

La Chine a également révisé sa loi sur la protection des espèces sauvages afin d'interdire la vente en ligne d'ivoire et a progressé dans le renforcement de l'application des lois. De manière significative, le Bureau anti-contrebande des douanes chinoises a inclus la criminalité liée aux espèces sauvages parmi ses principales priorités en matière de lutte contre la fraude et des saisies majeures ont abouti à des peines très dissuasives.

## PRÉOCCUPATIONS CLÉS

### Mise en place d'une fermeture efficace du marché de l'ivoire

Il faut faire plus pour sensibiliser le public à la fermeture du marché domestique et éduquer le public et les commerçants sur ce que cela signifie, ce qui est essentiel pour réussir. La clôture contient une exemption inquiétante pour les enchères de « reliques culturelles », dont la portée exacte n'a pas été définie. C'est potentiellement une échappatoire majeure qui pourrait être exploitée par les trafiquants d'ivoire.

### Les ressortissants chinois et les entreprises opérant à l'étranger

Les ressortissants chinois jouent un rôle croissant dans le trafic et la consommation dans les pays voisins dotés de marchés bien établis de l'ivoire et d'autres produits illégaux provenant d'espèces menacées. Une étude récente a montré que le nombre de points de vente au détail appartenant à des Chinois et vendant de l'ivoire avait considérablement augmenté au Vietnam et au Laos entre 2013 et 2016 et que la majorité des acheteurs au Laos avaient visité la Chine.<sup>19</sup> La majeure partie de l'ivoire commercialisé en Chine depuis 2008 a été commercialisée illégalement, en dehors du système de permis légal. Shuidong, dans la province de Guandong, dans le sud de la Chine, est l'un des pôles les plus importants d'Asie pour le trafic d'ivoire. Le rapport de l'EIA The

Shuidong Connection<sup>20</sup> documente le rôle d'une organisation criminelle transnationale dirigée par des Chinois, qui trafique l'ivoire d'Afrique vers Shuidong depuis plus de deux décennies. Selon cette organisation, jusqu'à 80% des défenses d'éléphants braconnées en Afrique passent par Shuidong. Avec la diminution de la rentabilité du trafic d'ivoire provenant des éléphants de savane en Afrique de l'Est, ce groupe s'est tourné vers le braconnage d'ivoire des éléphants de forêt en Afrique occidentale et centrale, qui se vend plus cher.

### S'attaquer au commerce en ligne

Les principaux canaux de commerce illégal en Chine sont les plateformes de médias sociaux telles que WeChat, où des groupes d'utilisateurs fermés sont établis et opèrent avec une relative impunité. En général, les forces de l'ordre ont jusqu'à présent été incapables de pénétrer efficacement ce type de réseau commercial.

### Gestion des stocks

Il n'y a pas de directive claire concernant la gestion du stock d'ivoire existant.<sup>21</sup> Les stocks d'ivoire dans le monde sont une source majeure d'ivoire entrant dans le commerce illicite, comme en témoignent les vols de stocks supposés sécurisés dans plusieurs pays, dont la Chine.<sup>22</sup> Une étude sur le trafic montre que de nombreux commerçants d'ivoire préféreraient soit que le gouvernement rachète leurs stocks d'ivoire ou leur permette de disposer des stocks par le biais de ventes aux enchères ; certains s'attendent même à ce que le commerce de l'ivoire rouvre à l'avenir.<sup>23</sup> On ignore si les stocks commerciaux entre les mains des transformateurs et des vendeurs au détail ont déjà été inventoriés, marqués, catalogués ou officiellement déclarés au gouvernement au moment de la fermeture des usines / magasins et si ces stocks devaient faire l'objet d'audits périodiques à l'avenir pour s'assurer qu'ils ne s'infiltreraient pas dans le commerce illégal.

### Manque de rapports pour faciliter la prise de décision de la CITES

La Chine tarde généralement à communiquer les données sur les saisies d'ivoire à l'ETIS et, à quelques rares exceptions près, ne communique que les données douanières, même si les services provinciaux chargés de faire respecter les lois font également un nombre considérable de saisies de produits.

Un certain nombre de ces derniers cas ont été vérifiés et entrés dans l'ETIS pour compléter les chiffres officiels, ce qui représente un nombre décroissant d'affaires au cours des cinq dernières années, suscitant des préoccupations quant à l'exhaustivité des données soumises par la Chine.

La Chine n'a pas soumis de rapports d'avancement réguliers et adéquats relatifs au PANI au Secrétariat de la CITES conformément aux obligations en matière de rapports (seuls deux rapports ont été soumis pour le CP66 et le CP67).

### PANI dépassé

Le PANI chinois a été développé en 2013 et a donc été dépassé par des développements, y compris la fermeture du marché. Il est maintenant inadéquat pour traiter les problèmes clés mis en évidence dans ce rapport et ne contient aucun indicateur permettant de mesurer l'impact.



Est-il nécessaire de réviser le PANI existant ou d'en développer un nouveau? **OUI**

## RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA RÉVISION ET AUX DOMAINES DE MISE EN ŒUVRE PRIORITAIRES DU PANI:

- Émettre une notification supprimant l'exemption pour les reliques culturelles
- Accroître la sensibilisation à la fermeture du marché dans toute la Chine, en utilisant les médias traditionnels et sociaux, y compris les sanctions applicables et l'impact potentiellement positif sur les éléphants
- Renforcer la mise en application des lois en Chine, y compris la détection, les enquêtes, les poursuites et la récupération des produits du crime en travaillant étroitement avec d'autres pays / régions d'origine et de transit, notamment le Mozambique, le Nigéria, l'Éthiopie, l'Afrique du Sud, le Kenya, la Tanzanie, la Malaisie, Singapour, Hong Kong, le Japon et le Vietnam
- Travailler en étroite collaboration avec le Vietnam, le Laos, le Myanmar et le Cambodge pour lutter contre la consommation d'ivoire par les ressortissants chinois et améliorer la collaboration avec les pays africains concernés où les opérations de transformation de l'ivoire destinées au marché chinois semblent se développer
- Travailler en étroite collaboration avec l'UE pour soutenir la fermeture des marchés européens de l'ivoire, en particulier avec les pays de l'UE impliqués dans l'exportation d'ivoire illégal vers la Chine tels que la France, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas, le Portugal, l'Espagne et le Royaume-Uni.
- Consacrer des ressources spécifiques au commerce illégal via les médias sociaux tels que WeChat
- Procéder à un audit transparent des stocks d'ivoire détenus par le gouvernement (y compris les stocks saisis) et privés, puis éliminer le stock saisi pour éviter les fuites dans le commerce illicite
- Soumettre des rapports précis et réguliers à la CITES (par exemple pour l'ETIS) en coordination avec tous les services nationaux et provinciaux chargés de l'application des lois, tels que les douanes et la police forestière.

## Indicateurs clés de l'avancement du PANI



### COMMERCE D'IVOIRE

- A fermé le marché de l'ivoire domestique légal
- Selon l'UNTOC les infractions sont des « crimes graves »
- Les infractions sont des infractions sous-jacentes
- Collaboration officielle entre les agences chargées d'appliquer les lois
- A amélioré les méthodes de détection aux frontières
- A appliqué des techniques d'investigation financière
- A utilisé des livraisons contrôlées
- A procédé à des analyses de l'origine de l'ADN pour toutes les saisies à grande échelle
- A procédé à des analyses d'ADN conduite pour faciliter les enquêtes
- Condamnations pour infractions
- A procédé à des saisies d'actifs et de produits de la criminalité
- Condamnations pour corruption connexe
- Inventaire des stocks
- Aucun vol de stocks depuis 2000
- A éliminé les stocks d'ivoire
- A effectué des demandes d'entraide judiciaire
- A participé à des opérations internationales pour faire appliquer les lois
- A participé aux opérations d'Interpol

### GÉNÉRAL

- La boîte à outils du plan d'action de l'ICWC est terminée
- A établi une base de données centralisée sur la criminalité liée aux espèces sauvages.
- Amélioration de la perception de la corruption
- Prend part aux accords bilatéraux ou multilatéraux sur la criminalité liée aux espèces sauvages





# LA RÉPUBLIQUE DU CONGO (CONGO)

Avec le Gabon, le Congo abrite les plus importantes populations d'éléphants de forêt et devrait considérablement intensifier ses efforts pour mettre un terme au braconnage et au commerce régional de l'ivoire.

## MEILLEURE PRATIQUE

En 2018, des opérations conjointes menées par le Groupe de travail sur l'accord de Lusaka ont abouti à l'arrestation de huit ressortissants africains au Congo et en République démocratique du Congo (RDC), dont trois responsables gouvernementaux.<sup>24</sup> Cinq d'entre eux ont déjà été condamnés à des peines d'emprisonnement et à des amendes importantes pour commerce illégal d'ivoire et de pangolins. Ils étaient liés à des envois de défenses saisies en Thaïlande en septembre 2017. Le succès de l'opération a été en partie attribué à la formation des enquêteurs en technologie d'analyse avancée dans un nouveau centre d'analyse (ACE) au Congo. Depuis 2014, la proportion des peines maximales (cinq ans d'emprisonnement et / ou 5 000 000 francs CFA) pour les infractions relatives à l'ivoire a augmenté de manière importante.

Il y a eu quelques succès dans la réduction du commerce local d'ivoire congolais (comme indiqué dans le rapport de l'ETIS à la CoP17). Le Congo a adopté le système de gestion Stop Ivory pour son stock d'ivoire. Il y a eu une augmentation de la coopération interinstitutionnelle et de la participation d'acteurs multisectoriels / de structures institutionnelles.

Le Congo est en train d'élaborer une législation nationale pour mettre en œuvre la CITES : pour renforcer la capacité des agences de lutte contre la fraude à mener des enquêtes et à utiliser des livraisons contrôlées pour mieux lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Le Congo s'est engagé avec succès avec les ONG : en révisant sa législation CITES, en formant des responsables des forces de l'ordre et en créant une base de données pour suivre les affaires de criminalité liées aux espèces sauvages.

Le Congo a élaboré un plan d'action dans le cadre du processus de la boîte à outils de l'ICCWC, mais les recommandations n'ont pas encore été mises en œuvre (malgré la mise en œuvre prévue pour avril-septembre 2016 dans son PANI).<sup>25</sup> Le processus de la boîte à outils de l'ICCWC offre l'opportunité de procéder à une analyse complète des avantages et des inconvénients des mesures de prévention et de la justice pénale visant à réduire la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts.

Le PANI du Congo est assez complet mais son calendrier doit être mis à jour et il devrait être

révisé conformément aux recommandations énoncées ci-dessous.

## PRÉOCCUPATIONS CLÉS

### Une importante source d'ivoire illégal

Le Congo a connu un déclin important de ses populations d'éléphants en raison du braconnage, notamment la perte d'environ 3 000 éléphants (50% de la population) dans la région de Ndoki.<sup>26</sup> Le Congo, le Cameroun et le Gabon sont à l'origine des quantités les plus importantes d'ivoire commercialisées depuis la région de l'Afrique centrale.<sup>27</sup> Les analyses de l'ADN effectuées par l'Université de Washington ont démontré que la majorité de l'ivoire saisi à grande échelle entre 2006 et 2014 était le résultat du braconnage dans deux zones en particulier. Dans le cas des éléphants de forêt, 86 à 93 % de l'ivoire saisi provenaient de la région de TRIDOM au Congo, du nord du Gabon et du Dzanga Sangha adjacent au sud-ouest de la République centrafricaine. Comme le nombre de zones de braconnage est restreint et concentré, les efforts pour mettre en application les lois dans ces zones clés pourraient entraîner une réduction majeure du braconnage des éléphants, éliminant le plus grand flot d'ivoire de contrebande entrant dans les réseaux criminels.<sup>28</sup>

### Traitement de l'ivoire au Congo

Il y a une préoccupation croissante que la sculpture / transformation de l'ivoire ait lieu au Congo et ailleurs en Afrique occidentale et centrale. Les organisations criminelles chinoises se tournent vers l'exportation d'ivoire travaillé, directement d'Afrique, en petites quantités mais fréquemment, en essayant de minimiser les pertes financières dues aux saisies de grosses cargaisons d'ivoire brut.<sup>29</sup> Le traitement se déroule dans des zones reculées d'où les produits finis sont transportés vers de plus grandes villes telles que Brazzaville, puis exportés à l'étranger.<sup>30</sup> Des envois commerciaux de produits en ivoire travaillé exportés du Congo ont été saisis en Asie, en fréquence augmentée depuis 2012.

### Absence de peines dissuasives pour la criminalité liée aux espèces sauvages

La législation congolaise ne prévoit pas de sanctions plus lourdes pour ceux qui sont en haut de la chaîne du commerce illicite que pour les braconniers.

En outre, même s'il y a eu des arrestations pour des infractions liées au commerce de l'ivoire,

les sanctions imposées sont souvent insuffisantes et ne sont pas dissuasives.

### Manque de rapports pour faciliter la prise de décision de la CITES

L'organe de gestion de la CITES congolaise signale rarement à l'ETIS les cas de saisie de produits d'éléphants. Au cours des dernières années, la plupart des saisies effectuées au Congo ont été signalées par des ONG engagées dans des actions concertées pour que la loi soit appliquée, notamment Eagle Network et le WCS.

### Une application des lois faible aux frontières

Les opérations de détection aux postes frontaliers manquent de ressources. Par exemple, l'unité canine de l'aéroport de Brazzaville a été abandonnée et doit être réintégrée.

### Corruption

Les agents publics corrompus empêchent la mise en application des lois. Il existe un cadre anti-corruption, mais il n'a pas été complètement mis en œuvre. Les plaintes déposées auprès de l'Observatoire anti-corruption par plusieurs avocats n'ont pas eu de réponse jusqu'à présent.



## Est-il nécessaire de réviser le PANI existant ou d'en développer un nouveau ? OUI

### RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA RÉVISION ET AUX DOMAINES DE MISE EN ŒUVRE PRIORITAIRES DU PANI:

- Mettre en œuvre les recommandations résultant du processus de la boîte à outils de l'ICCWC
- Renforcer la collaboration avec la Chine pour aborder le rôle des ressortissants chinois au Congo dans le traitement et le trafic de l'ivoire
- Mener une campagne nationale ciblée grâce à la télévision, la radio et les médias sociaux pour sensibiliser le public au braconnage et au commerce illégal de l'ivoire
- Soumettre des rapports réguliers à l'ETIS et à la CITES pour soutenir la prise de décision liée au trafic de l'ivoire
- Mettre pleinement en œuvre un système efficace de gestion des stocks d'ivoire
- Modifier la législation pour prévoir des peines dissuasives en cas de criminalité organisée liée aux espèces sauvages
- Mettre en place une base de données nationale sécurisée pour les affaires de criminalité liée aux espèces sauvages afin de recueillir des informations sur les arrestations à des fins de poursuites et de l'application des lois
- Lutter contre la corruption en appliquant la législation nationale anti-corruption existante
- Renforcer la collaboration régionale en matière de lutte contre la fraude pour mettre un terme au trafic d'ivoire, en particulier avec l'Angola, la RDC et le Gabon
- Accroître la capacité de détection du trafic d'espèces sauvages aux principaux points frontaliers

## Indicateurs clés de l'avancement du PANI



### COMMERCE D'IVOIRE

- A fermé le marché de l'ivoire domestique légal
- Selon l'UNTOC les infractions sont des « crimes graves »
- Les infractions sont des infractions sous-jacentes
- Collaboration officielle entre les agences chargées d'appliquer les lois
- A amélioré les méthodes de détection aux frontières
- A appliqué des techniques d'investigation financière
- A utilisé des livraisons contrôlées
- A procédé à des analyses de l'origine de l'ADN pour toutes les saisies à grande échelle
- A procédé à des analyses d'ADN conduite pour faciliter les enquêtes
- Condamnations pour infractions
- A procédé à des saisies d'actifs et de produits de la criminalité
- Condamnations pour corruption connexe
- Inventaire des stocks
- Aucun vol de stocks depuis 2000
- A éliminé les stocks d'ivoire
- A effectué des demandes d'entraide judiciaire
- A participé à des opérations internationales pour faire appliquer les lois
- A participé aux opérations d'Interpol

### GÉNÉRAL

- La boîte à outils du plan d'action de l'ICCWC est terminée
- A établi une base de données centralisée sur la criminalité liée aux espèces sauvages.
- Amélioration de la perception de la corruption
- Prend part aux accords bilatéraux ou multilatéraux sur la criminalité liée aux espèces sauvages



# RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

La fermeture du marché domestique légal d'ivoire en RDC a considérablement amélioré la mise en application des lois en tirant pleinement parti des sanctions légales sévères de la RDC. Une lutte contre la corruption est essentielle pour arrêter le trafic d'ivoire et protéger les derniers éléphants de forêt en RDC.

## MEILLEURE PRATIQUE

En 2018 des opérations conjointes menée par le Groupe de travail sur l'accord de Lusaka ont abouti à l'arrestation de huit ressortissants africains au Congo et en République démocratique du Congo (RDC), dont trois responsables gouvernementaux.<sup>31</sup> Cinq d'entre eux ont déjà été condamnés à des peines d'emprisonnement et à des amendes importantes pour le commerce illégal d'ivoire et de pangolins. Ils étaient liés à des envois de défenses saisies en Thaïlande en septembre 2017. Le succès de l'opération a été en partie attribué à la formation des enquêteurs en technologie d'analyse avancée dans un nouveau centre d'analyse (ACE) au Congo.

La loi de février 2014 sur la conservation de la nature a clarifié les confusions antérieures sur les organismes chargés de la protection des espèces sauvages en conférant à l'Institut congolais pour la conservation de la nature une compétence en matière de protection des espèces sauvages, en plus de la gestion des stocks d'ivoire. Selon TRAFFIC dans un rapport de 2017,<sup>32</sup> « si elle est appliquée, la loi pourrait avoir l'effet dissuasif le plus important de toutes les lois sur la protection des espèces sauvages dans toute la région d'Afrique centrale, car l'article 79 prévoit des peines de cinq à dix ans et des amendes de 20 à 100 millions de francs congolais (environ 20 000 à 100 000 dollars) ». Toutefois, il semble que la loi ne soit pas appliquée, à en juger par la disponibilité continue de l'ivoire à Kinshasa, par le manque de condamnation.

Le PANI de la RDC est assez complet mais son calendrier doit être mis à jour et il devrait être révisé conformément aux recommandations énoncées ci-dessous.

## PRÉOCCUPATIONS CLÉS

**Le braconnage organisé dans les parcs nationaux**  
En 2016, l'ICUN a signalé que la population d'éléphants du Parc national de Garamba avait continué à décliner « en raison du braconnage intense de différents groupes, y compris l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) »<sup>33</sup> Le coût humain payé par les gardes est bien documenté.<sup>34</sup>

**Le marché florissant de l'ivoire à Kinshasa**  
Kinshasa est le plus grand marché de l'ivoire en Afrique centrale et continue de vendre ouvertement des articles en ivoire dans un nouvel emplacement de la capitale avec peu ou pas d'intervention de la part de la police. Le rapport 2017 de TRAFFIC a évalué le commerce de l'ivoire dans cinq pays d'Afrique centrale (RDC, Cameroun, République centrafricaine, Congo et Gabon) et a confirmé que le marché de l'ivoire de Kinshasa est en plein essor. La RDC représente à elle seule 1 355 kg d'ivoire vendus, soit plus de 65 % de l'ivoire travaillé vendu dans les cinq pays. Mis à part la RDC, les quatre autres pays ont enregistré des baisses significatives du commerce de l'ivoire travaillé.

Selon le rapport de l'ETIS à la CoP17, « la mise en conformité de ce marché avec les exigences de la CITES pour le commerce domestiques de l'ivoire est un objectif non atteint du PANI du pays et la RDC devrait continuer à être tenue responsable de l'absence de progrès à cet égard.

**Présence continue d'ateliers de sculpture d'ivoire**  
Bien que moins nombreux que les années précédentes, TRAFFIC a constaté qu'il existait encore des ateliers sur la longue tradition de sculpture d'ivoire de Kinshasa, qui avaient pu continuer à fonctionner.

**Législation médiocre et application des lois insuffisante**  
Bien que l'éléphant soit totalement protégé par la législation de la RDC (et ce depuis 1982), l'application des lois est négligeable : « Avec l'ivoire toujours ouvertement exposé, il était évident que les vendeurs n'avaient que peu ou pas de pression de la part des forces de l'ordre », selon TRAFFIC.

De grandes quantités d'ivoire passent par la RDC sans être détectées, trafiquées par des organisations criminelles. Par exemple, la RDC était liée à un envoi de plusieurs tonnes d'ivoire saisi en Thaïlande en avril 2015 étiquetés comme « haricot ».<sup>35</sup> Les expéditions d'ivoire par voie aérienne ont quitté la RDC et se sont rendues en Malaisie (par exemple, deux envois aériens

d'ivoire déclarés comme « échantillons de bois » saisis en Malaisie en 2016 et 2017).<sup>36</sup> Il est probable que ces envois soient destinés à être réexportés vers d'autres pays asiatiques.

Depuis 2010, les recherches indiquent seulement les cinq condamnations de 2018, mentionnées plus haut.

TRAFFIC a constaté que le manque d'application de la loi est démontré par le fait que, pendant des décennies, les trafiquants utilisaient les mêmes routes et rivières traditionnelles (comme le fleuve Congo, qui permet de transporter l'ivoire brut braconné dans le nord et l'est du Congo et de la RDC) et il y a « un mouvement constant d'ivoire travaillé et brut entre les deux capitales, Brazzaville et Kinshasa, qui sont situées sur les côtes opposées de la rivière ».

## Corruption

TRAFFIC a trouvé des preuves que des hommes politiques et des hauts fonctionnaires du gouvernement auraient participé au commerce de l'ivoire brut, en étroite collaboration avec les réseaux criminels organisés, y compris les organisations criminelles chinoises, pour exporter de grandes quantités d'ivoire brut hors du pays. Un vendeur d'ivoire a déclaré que les principaux fournisseurs étaient des fonctionnaires et l'un d'entre eux a déclaré qu'il avait « un parent qui est général dans l'armée et qui lui fournit de l'ivoire brut pour une part du profit après la vente ».

## Gestion inadéquate des stocks

Selon TRAFFIC, les autorités responsables de la gestion des stocks ne savent pas exactement la quantité d'ivoire qu'ils contiennent et il n'existe pas de mécanisme efficace et transparent pour assurer sa gestion efficace.



## Manque de rapports pour faciliter la prise de décision de la CITES

L'organe de gestion de la CITES de la RDC signale rarement les saisies à l'ETIS. Ces dernières années, la plupart des saisies effectuées RDC ont été signalées par l'Organisation mondiale des douanes dans le cadre de l'échange de données annuel avec l'ETIS ou par la communauté des ONG engagées dans l'amélioration de l'application des lois, notamment Juristral et TRAFFIC.

## Est-il nécessaire de réviser le PANI existant ou d'en développer un nouveau ? OUI

La RDC devrait passer de la catégorie C à la catégorie A.

## RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA RÉVISION ET AUX DOMAINES DE MISE EN ŒUVRE PRIORITAIRES DU PANI:

- Renforcer les opérations de lutte contre le braconnage dans les zones protégées clés
- Fermer le marché d'ivoire de Kinshasa et les ateliers de sculpture d'ivoire dans le pays et poursuivre en justice les personnes impliquées dans ce commerce
- Renforcer les opérations de l'application des lois, en particulier sur le fleuve Congo et les points de sortie des frontières
- Améliorer la collaboration régionale, notamment avec le Congo, la République centrafricaine, le Burundi, le Rwanda, l'Ouganda et la Tanzanie
- Implémenter des opérations significatives pour éliminer la corruption
- Effectuer un inventaire complet des stocks d'ivoire
- Améliorer la déclaration des saisies de produits d'éléphants à l'ETIS

## Indicateurs clés de l'avancement du PANI

BON PROGRÈS  
 PROGRÈS PARTIEL  
 PAS DE PROGRÈS  
 INCONNU

### COMMERCE D'IVOIRE

- A fermé le marché de l'ivoire domestique légal
- Selon l'UNTOC les infractions sont des « crimes graves »
- Les infractions sont des infractions sous-jacentes
- Collaboration officielle entre les agences chargées d'appliquer les lois
- A amélioré les méthodes de détection aux frontières
- A appliqué des techniques d'investigation financière
- A utilisé des livraisons contrôlées
- A procédé à des analyses de l'origine de l'ADN pour toutes les saisies à grande échelle
- A procédé à des analyses d'ADN conduite pour faciliter les enquêtes
- Condamnations pour infractions
- A procédé à des saisies d'actifs et de produits de la criminalité
- Condamnations pour corruption connexe
- Inventaire des stocks
- Aucun vol de stocks depuis 2000
- A éliminé les stocks d'ivoire
- A effectué des demandes d'entraide judiciaire
- A participé à des opérations internationales pour faire appliquer les lois
- A participé aux opérations d'Interpol

### GÉNÉRAL

- La boîte à outils du plan d'action de l'ICWC est terminée
- A établi une base de données centralisée sur la criminalité liée aux espèces sauvages.
- Amélioration de la perception de la corruption
- Prend part aux accords bilatéraux ou multilatéraux sur la criminalité liée aux espèces sauvages



# GABON

La lutte contre le braconnage, l'amélioration de la mise en application des lois et la lutte contre la corruption sont les principaux défis du Gabon pour protéger la plus grande population d'éléphants de forêt en Afrique.

## MEILLEURE PRATIQUE

Le Gabon a appliqué la boîte à outils de l'ICCWC et utilise le protocole Stop Ivory pour gérer son stock d'ivoire, mesures qui sont les bienvenues. Le Gabon est en train de mettre en œuvre des mesures visant à renforcer la sécurité de son stock national d'ivoire et à créer un laboratoire d'analyse de l'ADN.<sup>37</sup>

Le Gabon a pris des mesures pour lutter contre le braconnage accru dans le pays, notamment par la création, par décret présidentiel, d'une unité de 240 forces spéciales au sein de l'ANPN (Agence nationale des parcs nationaux).<sup>38</sup>

Le rapport de l'ETIS à la CoP17 a révélé que le Gabon avait pris des mesures efficaces pour supprimer les marchés locaux de l'ivoire avec un succès relatif.

Le PANI du Gabon est assez complet mais son calendrier doit être mis à jour et il devrait être révisé conformément aux recommandations énoncées ci-dessous.

## PRÉOCCUPATIONS CLÉS

### Une source importante d'ivoire illégal

Le Gabon compte environ la moitié des éléphants de forêt restants en Afrique centrale, selon l'UICN, et il est donc extrêmement préoccupant que le pays soit une source d'ivoire illicite. Le braconnage est un problème important, surtout pour le Parc national de

Minkébé, qui, a perdu entre 16 000 et 20 000 éléphants de forêt en dix ans, ce qui représente entre 60 % et 80 % de la population.<sup>39</sup>

Le Gabon, le Congo, et le Cameroun sont à l'origine des quantités les plus importantes d'ivoire commercialisées depuis la région de l'Afrique centrale.<sup>40</sup> Les analyses de l'ADN effectuées par l'Université de Washington ont démontré que la majorité de l'ivoire saisi à grande échelle entre 2006 et 2014 était le résultat du braconnage dans seulement deux zones en particulier. Dans le cas des éléphants de forêt, 86 à 93 % de l'ivoire saisi provenaient de la région de TRIDOM au Congo, nord du Gabon et du Dzanga Sangha adjacent au sud-ouest de la République centrafricaine. Comme le nombre de zones de braconnage est restreint et concentré, les efforts de mettre en application les lois dans ces zones clés pourraient entraîner une réduction significative du braconnage des éléphants, éliminant le plus grand flot d'ivoire de contrebande entrant dans les réseaux criminels et qui alimente la criminalité entre les frontières.<sup>41</sup>

### Preuve de corruption

Des tentatives de corruption ont été documentées. Des procès ont abouti à des acquittements malgré le fait que des individus aient été trouvés en possession d'ivoire, probablement en raison de la corruption dans le système judiciaire.<sup>42</sup>

Selon une analyse du gouvernement américain, « la Commission de lutte contre l'enrichissement illicite (CNLCEI), créée en 2004 et chargée de publier des rapports trimestriels et annuels sur

ses activités, n'a guère contribué à accroître la transparence. La corruption est rarement, voire jamais, poursuivie au Gabon. A ce jour, la CNLCEI n'a traduit aucune personne en justice. » L'analyse conclut également que l'Agence nationale des enquêtes financières (ANIF), qui enquête sur la corruption et le blanchiment d'argent, n'a pas les ressources nécessaires pour être efficace et note aussi que le système judiciaire au Gabon reste inefficace et susceptible d'être influencé.<sup>43</sup>

### Incidents connus de vols de stocks

2015, 300 kg d'ivoire ont été volés dans les stocks du gouvernement. Il a été rapporté que c'était la troisième fois que l'ivoire confisqué disparaissait du stock du gouvernement, mais personne n'a été traduit en justice.<sup>44</sup>

### Aucune analyse de l'ADN

Le Gabon n'a pas effectué d'analyse d'ADN pour faciliter les enquêtes sur les infractions relatives à l'ivoire, ou pour que de telles analyses puissent être effectuées par d'autres personnes, bien qu'il y ait eu au moins 31 saisies d'ivoire depuis 2010 au Gabon.

### Manque de rapports pour faciliter la prise de décision de la CITES

Bien qu'un nombre important de saisies d'ivoire ait lieu au Gabon, l'organe de gestion de la CITES du pays les signale rarement à la CITES. Au cours des dernières années, la plupart des cas de saisie effectuées au Gabon ont été signalées par la communauté des ONG engagées à améliorer la mise en application des lois, notamment Conservation Justice et Eagle Network.



Est-il nécessaire de réviser le PANI existant ou d'en développer un nouveau? **OUI**

## RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA RÉVISION ET AUX DOMAINES DE MISE EN ŒUVRE PRIORITAIRES DU PANI:

- Augmenter les ressources pour lutter contre le braconnage dans les zones protégées clés, en particulier dans le parc national de Minkébé
- Veiller à ce que les agences gouvernementales chargées d'enquêter sur la corruption disposent de ressources suffisantes et multiplient les poursuites contre les fonctionnaires corrompus
- Adopter des mesures pour accroître l'efficacité et l'indépendance du pouvoir judiciaire afin de garantir des peines plus lourdes pour les infractions relatives à l'ivoire
- Continuer à mettre en œuvre des procédures efficaces de gestion des stocks et à poursuivre en justice les responsables des vols de stocks qui ont été commis
- Effectuer des analyses d'ADN pour faciliter les enquêtes sur les infractions relatives à l'ivoire

## Indicateurs clés de l'avancement du PANI

BON PROGRÈS PROGRÈS PARTIEL PAS DE PROGRÈS INCONNU

### COMMERCE D'IVOIRE

- A fermé le marché de l'ivoire domestique légal
- Selon l'UNTOC les infractions sont des « crimes graves »
- Les infractions sont des infractions sous-jacentes
- Collaboration officielle entre les agences chargées d'appliquer les lois
- A amélioré les méthodes de détection aux frontières
- A appliqué des techniques d'investigation financière
- A utilisé des livraisons contrôlées
- A procédé à des analyses de l'origine de l'ADN pour toutes les saisies à grande échelle
- A procédé à des analyses d'ADN conduite pour faciliter les enquêtes
- Condamnations pour infractions
- A procédé à des saisies d'actifs et de produits de la criminalité
- Condamnations pour corruption connexe
- Inventaire des stocks
- Aucun vol de stocks depuis 2000
- A éliminé les stocks d'ivoire
- A effectué des demandes d'entraide judiciaire
- A participé à des opérations internationales pour faire appliquer les lois
- A participé aux opérations d'Interpol

### GÉNÉRAL

- La boîte à outils du plan d'action de l'ICCWC est terminée
- A établi une base de données centralisée sur la criminalité liée aux espèces sauvages.
- Amélioration de la perception de la corruption
- Prend part aux accords bilatéraux ou multilatéraux sur la criminalité liée aux espèces sauvages





# RAS DE HONG KONG

La fermeture annoncée du marché légal de l'ivoire à Hong Kong est bienvenue, mais les agences d'application de la loi doivent accorder une plus grande priorité à la criminalité liée aux espèces sauvages et renforcer la coopération internationale pour éliminer les réseaux criminels organisés

## MEILLEURE PRATIQUE

En 2018, Hong Kong a adopté une nouvelle législation augmentant les peines d'emprisonnement d'un maximum de 5 000 000 dollars HK et deux ans d'emprisonnement à un maximum de 10 000 000 dollars HK et 10 ans d'emprisonnement.<sup>46</sup> Les importations et les réexportations d'ivoire acquis avant l'interdiction internationale de 1989 sont interdites à compter du 1er août 2018. Hong Kong a également amélioré les contrôles de détection et mis l'accent sur le fret aérien et les passagers, aériens comme en témoigne l'augmentation des saisies d'ivoire.<sup>46</sup>

Hong Kong a pris l'initiative bienvenue d'interdire la possession à des fins commerciales de tout l'ivoire (sauf l'ivoire antique), bien que le délai de cinq ans prévu par l'interdiction pour 2021 soit excessivement long.

Plus de 28 tonnes d'ivoire saisi ont été détruites par lots mensuels depuis mai 2014, à un taux de 1,5 tonne d'ivoire par cycle d'incinération.<sup>47</sup>

## PRÉOCCUPATIONS CLÉS

### L'un des plus grands marchés nationaux de l'ivoire au monde

Selon le rapport de l'ETIS à la CoP17, de nombreux stocks de produits en ivoire travaillé sont conservés dans de nombreux points de vente de la ville. Historiquement, le système des permis relatifs à l'acquisition de l'ivoire à Hong Kong a été marqué par d'importantes lacunes permettant aux défenses illégales de pénétrer dans les stocks existants, permettant ainsi un trafic illégal d'ivoire, même si la situation s'améliore.<sup>48</sup> Les touristes de Chine continentale et la Corée du Sud sont ceux qui achètent le plus d'ivoire au détail, même si les importations vers ces pays, sans licence, sont illégales.

Bien que l'interdiction relative à l'ivoire, soit la bienvenue, il est à craindre qu'elle ne soit pleinement appliquée qu'en 2021.

### Absence de poursuites contre les trafiquants de niveau intermédiaire

Hong Kong a été impliquée dans la saisie mondiale de 29 069 kg d'ivoire depuis 2010, soit à peu près l'équivalent de l'ivoire provenant de 4 338 éléphants. Hong Kong est une voie de transit clé pour l'ivoire trafiqué d'Afrique vers la Chine continentale. Bien qu'il y ait eu des condamnations résultant de saisies effectuées par les douanes de Hong Kong, cela n'a pas été suffisant pour faire face au niveau élevé

de criminalité organisée impliqué dans le trafic d'ivoire passant par Hong Kong.

Cette situation est aggravée par les lacunes de la législation et de l'application de la loi décrites ci-après.

### Législation inadéquate pour traiter tous les aspects du trafic d'espèces sauvages

Les infractions liées au commerce illégal d'espèces sauvages ne sont pas traitées comme des infractions sous-jacentes au titre du Cap 586 sur la Protection des espèces animales et végétales en voie de disparition, ce qui signifie que les organismes chargés de l'application de la loi ne disposent pas des outils nécessaires pour saisir et disposer des biens. Compte tenu de l'augmentation des sanctions et de la reconnaissance par le gouvernement de la gravité de la criminalité liée aux espèces sauvages, les infractions les plus graves au titre du Cap 586 devraient maintenant être incorporées dans le Cap 455 - Ordonnance sur les crimes graves et organisés (OSCO).

### Priorité insuffisante accordée à la criminalité liée aux espèces sauvages par les forces de l'ordre

La Police de HK ne joue actuellement aucun rôle de premier plan dans les enquêtes sur les crimes les plus graves contre les espèces sauvages. Le gouvernement devrait utiliser des moyens en matière d'investigation criminelle et financière de la Cellule conjointe de renseignements financiers de la police de Hong Kong pour interdire la criminalité transnationale organisée et des douanes de Hong Kong, comme pour les autres infractions conformément à l'OSCO.

Hong Kong est un lieu de transit majeur pour les envois importants de produits des espèces sauvages telles que l'ivoire et les pangolins, indiquant l'implication de criminels organisés transnationaux. Le crime de la faune devrait donc relever du Bureau de la sécurité, au même titre que les armes à feu; la drogue et les crimes financiers.

### Coopération nationale et internationale inadéquate

Il y a un manque apparent de coopération entre les douanes de Hong Kong et le Département de l'agriculture, des pêches et de la conservation de Hong Kong (AFCD), qui est l'organe de gestion de la CITES de Hong Kong. Au niveau international, la coopération est insuffisante pour faciliter l'échange de renseignements afin d'éliminer les réseaux criminels organisés transnationaux impliqués dans la contrebande d'importants

volumes d'ivoire en provenance d'Afrique. Hong Kong n'est liée à aucun accord bilatéral ou multilatéral avec d'autres pays qui aiderait à détecter, à réprimer et à poursuivre les trafiquants d'espèces sauvages illégaux (autres que les conventions internationales).

### PANI dépassé

Le PANI de Hong Kong a été développé en 2013 et a été dépassé par les développements récents, y compris la fermeture du marché. Le PANI est maintenant inadéquat pour traiter les problèmes clés mis en évidence dans ce rapport et ne contient aucun indicateur permettant de mesurer l'impact. Hong Kong n'a pas non plus présenté de rapports d'avancement périodiques et réguliers sur le PANI au Secrétariat de la CITES conformément à ses obligations en matière d'établissement de rapports.



## Est-il nécessaire de réviser le PANI existant ou d'en développer un nouveau? OUI

### RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA RÉVISION ET AUX DOMAINES DE MISE EN ŒUVRE PRIORITAIRES DU PANI:

- Modifier la législation pour que les infractions liées au commerce illégal d'espèces sauvages soient traitées comme des infractions sous-jacentes
- Incorporer les infractions les plus graves au titre du Cap 586 dans l'ordonnance sur les crimes organisés et les infractions graves au titre du Cap 455
- Créer une unité dédiée à la criminalité liée aux espèces sauvages au sein des douanes de Hong Kong
- Placer la criminalité liée aux espèces sauvages sous la responsabilité du Bureau de la sécurité
- Accorder un rôle de premier plan à la police de Hong Kong dans les enquêtes sur la criminalité liée aux espèces sauvages, en particulier la Cellule conjointe de renseignement financier
- Utiliser la boîte à outils de l'ICWC
- Augmenter les opérations de détection des produits illégaux provenant des espèces sauvages, à la frontière avec la Chine continentale
- Améliorer la coopération internationale avec les principaux pays d'origine et de transit impliqués dans le trafic d'ivoire
- Mener des campagnes de sensibilisation et pour la réduction de la demande à Hong Kong à l'intention des résidents locaux et des visiteurs internationaux.

## Indicateurs clés de l'avancement du PANI



### COMMERCE D'IVOIRE

- A fermé le marché de l'ivoire domestique légal
- Selon l'UNTOC les infractions sont des « crimes graves »
- Les infractions sont des infractions sous-jacentes
- Collaboration officielle entre les agences chargées d'appliquer les lois
- A amélioré les méthodes de détection aux frontières
- A appliqué des techniques d'investigation financière
- A utilisé des livraisons contrôlées
- A procédé à des analyses de l'origine de l'ADN pour toutes les saisies à grande échelle
- A procédé à des analyses d'ADN conduite pour faciliter les enquêtes
- Condamnations pour infractions
- A procédé à des saisies d'actifs et de produits de la criminalité
- Condamnations pour corruption connexe
- Inventaire des stocks
- Aucun vol de stocks depuis 2000
- A éliminé les stocks d'ivoire
- A effectué des demandes d'entraide judiciaire
- A participé à des opérations internationales pour faire appliquer les lois
- A participé aux opérations d'Interpol

### GÉNÉRAL

- La boîte à outils du plan d'action de l'ICWC est terminée
- A établi une base de données centralisée sur la criminalité liée aux espèces sauvages.
- Amélioration de la perception de la corruption
- Prend part aux accords bilatéraux ou multilatéraux sur la criminalité liée aux espèces sauvages



# JAPON

Le Japon devrait honorer ses obligations internationales en fermant son marché intérieur de l'ivoire, en intensifiant les poursuites et en réprimant les exportations illégales d'ivoire vers la Chine

## MEILLEURE PRATIQUE

Le 1er juin 2018, la loi modifiée pour la conservation des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction est entrée en vigueur, renforçant la réglementation applicable aux propriétaires d'entreprises qui vendent des produits en ivoire (enregistrement plutôt que simple notification). Les pénalités ont été considérablement augmentées. Cependant, le système de contrôle de l'ivoire au Japon suscite de vives inquiétudes.

En coopération avec le gouvernement chinois, d'autres mesures de mise en application des lois auraient été introduites en parallèle avec un renforcement des contrôles aux frontières. Compte tenu des préoccupations concernant les exportations illégales vers la Chine, ces mesures sont bienvenues, mais il reste encore beaucoup à faire.

## PRÉOCCUPATIONS CLÉS

### Exportation d'ivoire illégal en Chine

Il y a eu un grand nombre d'exportations illégales du Japon vers la Chine parce que les trafiquants profitent des contrôles commerciaux laxistes du Japon. Depuis 2009, au moins 5,8 tonnes d'ivoire ont été saisies.<sup>49</sup> En Août 2016, 101,4 kg de pièces d'ivoire en provenance du Japon ont été saisis à Langfang, Chine, caché dans 15 envois étiquetés comme « produits artisanaux ».<sup>50</sup> Le rapport de l'ETIS à la CoP17 a identifié ces exportations comme une préoccupation qui représente une contribution significative du Japon au commerce illégal de l'ivoire.

### N'a pas l'intention de fermer son marché domestique de l'ivoire

Le Japon continue d'être l'un des plus importants marchés d'ivoire d'Asie.<sup>51</sup> Les enquêtes menées par l'EIA (des États-Unis) ont révélé un commerce illégal de l'ivoire répandu au Japon: 30 des 37 négociants d'ivoire japonais contactés par les enquêteurs ont proposé de se livrer à des activités illicites pour acheter, vendre ou enregistrer frauduleusement une défense qui ne pouvait être enregistrée de façon légale; quatre sociétés ont reconnu vendre de l'ivoire quotidiennement à des acheteurs chinois et se sont vantées des immenses quantités d'ivoire exportées illégalement vers la Chine et Hong Kong ; et la plupart des importations de défenses d'ivoire japonaises avant l'interdiction du commerce international de 1989 provenaient d'éléphants braconnés (le système d'enregistrement des défenses constitue donc une amnistie pour de grandes quantités d'ivoire braconné d'avant 1989).<sup>52</sup>

Malgré les preuves, le gouvernement japonais maintient que le marché japonais ne contribue

pas au braconnage ni au commerce illicite de l'ivoire et qu'il n'est donc pas nécessaire de le fermer. D'autres grands pays tels que les États-Unis, la Chine et le Royaume-Uni ont adopté un point de vue opposé, et considèrent que leurs marchés apportent une telle contribution au marché illicite et devraient être fermés.

### Le commerce de l'ivoire brut est toujours autorisé

Les modifications les plus récentes apportées à la législation japonaise auront très peu d'impact sur la réalité du commerce de l'ivoire au Japon ; leur but ne semble pas être de fermer le marché domestique de l'ivoire au Japon mais de l'aider à continuer. La notification du Japon aux parties datée du 13 juin 2018 indiquait que la réglementation japonaise sur les transactions relatives à l'ivoire « est déjà comparable à celle des autres grands pays ».<sup>53</sup> En fait, le Japon est complètement en décalage avec les autres grands pays. Le Japon autorise toujours le commerce de l'ivoire brut, soumis uniquement à l'enregistrement, alors qu'il est interdit dans pratiquement tous les autres grands pays. Alors que la plupart des pays, y compris la Chine, ferment leurs industries de sculpture locales, le Japon refuse de le faire.

### Lacunes dans la réglementation pour les transactions impliquant des défenses entières

On suppose qu'il y a une énorme quantité de défenses entières (brutes et travaillées) qui sont en possession privée et qui ne sont pas comptabilisées, ce qui permet le blanchiment dans le commerce domestique ou dans le commerce international illégal. Le système d'enregistrement actuel ne s'applique qu'aux défenses entières (brutes et travaillées) et est ouvert aux abus et à la fraude. Des failles dans la régulation ont évidentes « dans le cadre ou des « effets personnels » non enregistrés sont vendus à des fabricants locaux sans être préalablement enregistrés dans la base de données du gouvernement sur tous les stocks d'ivoire commercialement admissibles, conformément à la loi ».<sup>54</sup> La preuve documentaire de l'acquisition ou de l'origine légale n'est actuellement pas requise (par exemple, les déclarations de tiers sont acceptées à des fins d'enregistrement).<sup>55</sup> La législation modifiée en vigueur depuis juin 2018 ne résout pas ces lacunes.

Pour répondre aux préoccupations concernant le système d'enregistrement, le gouvernement envisage d'introduire la datation au carbone pour enregistrer les défenses entières à compter de juin 2019.<sup>56</sup> Cela serait le bienvenu, mais on craint une augmentation de l'enregistrement de l'ivoire d'origine douteuse avant que les nouvelles mesures soient introduites.

### Les pièces coupées (brutes et travaillées) et les produits en ivoire sont toujours exemptés de la réglementation

En vertu des nouvelles règles à partir de juin 2018, les entreprises enregistrées peuvent toujours transférer des pièces d'ivoire brut et travaillé et des produits en ivoire, sous réserve uniquement d'une auto-certification. Les agences chargées d'appliquer les lois ne pourront pas intervenir. En outre, les acheteurs et vendeurs privés qui ne font pas affaire avec des produits en ivoire dans le cadre de leurs activités commerciales pourront les échanger librement.

### La réglementation inadéquate du commerce en ligne

Le suivi du commerce en ligne des produits en ivoire au Japon a également révélé un certain nombre de problèmes, selon le rapport de l'ETIS à la CoP17. De nombreuses ventes privées de pièces d'ivoire brut et travaillé et d'autres produits en ivoire ont lieu en ligne et ne sont absolument pas réglementées.

### Manque de saisies, de poursuites et de condamnations déclarées

La recherche Open source ne révèle aucune condamnation significative de citoyens japonais pour des infractions relatives à l'ivoire depuis 2014, à l'exception d'exemples de sanctions administratives et d'accusations sommaires mineures.<sup>57</sup> Deux ressortissants chinois ont été condamnés pour tentative d'introduction clandestine d'ivoire en provenance du Japon dans le cadre d'une saisie effectuée en novembre 2017, mais le revendeur japonais n'a pas été poursuivi.<sup>58</sup> Il n'y a pas d'organisme distinct pour la criminalité liée aux espèces sauvages et pas de mécanisme de collaboration formel entre les organismes concernés.

## Est-il nécessaire de développer un? OUI

Japan - Le Japon devrait passer de la catégorie C à la catégorie A

### RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA RÉVISION ET AUX DOMAINES DE MISE EN ŒUVRE PRIORITAIRES DU PANI:

- Fermer le marché domestique de l'ivoire au Japon, y compris le commerce de l'ivoire brut et travaillé
- Fermez toutes les usines de sculpture
- Créer une agence gouvernementale distincte dédiée à la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages
- Mettre en place un mécanisme de collaboration formel entre les organismes chargé de l'application des lois
- Accroître les poursuites contre la criminalité liée aux espèces sauvages
- Utiliser la boîte à outils de l'ICCWC
- Améliorer la coopération internationale, en particulier avec la Chine, en ce qui concerne les exportations illicites en provenance du Japon, y compris les enquêtes conjointes et les mesures faire appliquer la loi qui aboutissent à des poursuites et à des peines dissuasives
- Sensibiliser les consommateurs d'ivoire à l'impact du commerce de l'ivoire sur les éléphants



## Indicateurs clés de l'avancement du PANI

BON PROGRÈS PROGRÈS PARTIEL PAS DE PROGRÈS INCONNU

### COMMERCE D'IVOIRE

- A fermé le marché de l'ivoire domestique légal
- Selon l'UNTOC les infractions sont des « crimes graves »
- Les infractions sont des infractions sous-jacentes
- Collaboration officielle entre les agences chargées d'appliquer les lois
- A amélioré les méthodes de détection aux frontières
- A appliqué des techniques d'investigation financière
- A utilisé des livraisons contrôlées
- A procédé à des analyses de l'origine de l'ADN pour toutes les saisies à grande échelle
- A procédé à des analyses d'ADN conduite pour faciliter les enquêtes
- Condamnations pour infractions
- A procédé à des saisies d'actifs et de produits de la criminalité
- Condamnations pour corruption connexe
- Inventaire des stocks
- Aucun vol de stocks depuis 2000
- A éliminé les stocks d'ivoire
- A effectué des demandes d'entraide judiciaire
- A participé à des opérations internationales pour faire appliquer les lois
- A participé aux opérations d'Interpol

### GÉNÉRAL

- La boîte à outils du plan d'action de l'ICCWC est terminée
- A établi une base de données centralisée sur la criminalité liée aux espèces sauvages.
- Amélioration de la perception de la corruption
- Prend part aux accords bilatéraux ou multilatéraux sur la criminalité liée aux espèces sauvages



# KENYA

Bien que des progrès importants aient été réalisés pour lutter contre le braconnage et le commerce illégal d'espèces sauvages au Kenya, le pays reste un point de sortie clé pour l'ivoire illégal destiné à l'Asie.

## MEILLEURE PRATIQUE

Le grand recensement des éléphants a révélé que le Kenya a une population « relativement stable » d'éléphants et le rapport de l'UICN sur le statut des éléphants d'Afrique (2016) a conclu qu'une expansion significative du territoire de l'éléphant avait eu lieu au Kenya.<sup>59</sup> Le Kenya a renforcé son cadre législatif, avec des sanctions plus sévères introduites par la nouvelle loi sur la conservation et la gestion des espèces sauvages (WCMA). Le Kenya a été le premier pays, en 2015, à lancer un guide de référence rapide « Points à prouver » pour les procureurs de la criminalité liée aux espèces sauvages.

Le rapport de l'ETIS à la CoP17 indique que le commerce local de bibelots en ivoire a été activement supprimé, ce qui est particulièrement important dans le cas de l'industrie touristique au Kenya. Le rapport indiquait également que, depuis 2013, le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda « semblent avoir mieux réussi à interdire les mouvements d'ivoire à grande échelle avant leur exportation à l'étranger ». Le rapport indiquait que certaines arrestations et saisies avaient eu lieu à la suite de saisies et d'extraditions de la Chine vers le Kenya et de la Tanzanie vers le Kenya, démontrant une collaboration régionale et internationale efficace entre les forces de l'ordre.

Le Kenya a mis en place une Unité chargée des poursuites concernant les espèces sauvages bien formée, un Laboratoire génétique et forensique régional pour soutenir les poursuites en matière de crimes liés aux espèces sauvages grâce à des preuves scientifiques admissibles et à une unité conjointe de contrôle portuaire à Mombasa dans le cadre du Programme de contrôle des conteneurs de ONUDC-WCD. Des unités canines ont été déployées en mer et dans les aéroports.

Cependant, nombre de ces initiatives doivent encore démontrer un impact sur le terrain. Mombasa continue d'être un point de sortie important de l'ivoire illégal destiné aux marchés asiatiques. Les experts du Musée national de Nairobi, et non le nouveau laboratoire, sont toujours utilisés au tribunal en tant qu'experts pour identifier l'ivoire saisi sur la base d'examen visuels. Un rapport publié en septembre 2018 a révélé que les poursuites judiciaires réussies se limitent principalement aux trafiquants d'animaux sauvages de faible niveau.<sup>60</sup>

## PRÉOCCUPATIONS CLÉS

### Des niveaux élevés d'exportations illégales depuis Mombasa

Malgré quelques améliorations, l'exportation d'ivoire braconné se poursuit à un niveau élevé via le port de Mombasa.

Il n'y a pas eu de saisies à grande échelle dans le port de Mombasa depuis décembre 2016 (une cargaison destinée au Cambodge ce mois-ci avait initialement permis à Mombasa de se dégager, mais elle avait été rappelée par les services de renseignements vietnamiens). Compte tenu des quantités importantes d'ivoire illicite passant par Mombasa, l'absence de saisies à grande échelle démontre des opérations de détection inadéquates ou une corruption systémique (ou une combinaison des deux). En outre, à part les poursuites contre Feisal (voir ci-dessous), il n'y a eu aucune conviction au Kenya pour près de 20 083 kg d'ivoire saisis à Mombasa (entre 2011 et 16) ni 26,255 kg d'ivoire saisis hors du Kenya mais ayant traversé Mombasa (entre 2009 et 16), ce qui équivaut à l'ivoire provenant d'environ 6,916 éléphants.

### Faible taux de condamnation et peines clémentes

Bien qu'il y ait eu 12 saisies d'ivoire à grande échelle au Kenya depuis 2010, il n'y a eu qu'une seule condamnation en relation avec une saisie à grande échelle (Feisal Mohammed Ali) et elle a été annulée en appel le 3 août 2018. Le bureau du directeur du ministère public a fait appel de la décision et on espère que la condamnation sera rétablie.

Un rapport publié en 2016 par l'ONG Wildlife Direct sur des procès après la promulgation de la WCMA a conclu que la proportion de condamnés à une peine d'emprisonnement sans option d'amende est restée très faible (6 %) en 2015 et a diminué à 1.1% dans leur rapport de 2018.<sup>61</sup> L'étude a révélé que presque tous les étrangers arrêtés à JKIA en 2014 et 2015 étaient en transit et ont pu quitter le pays après avoir payé une amende, ce qui a entraîné des occasions manquées de recueillir des informations sur les criminels transnationaux et leurs réseaux. En outre, le Kenya n'a pas de base de données nationale centralisée sur les criminels liés aux espèces sauvages connus et présumés, ce qui est essentiel pour faciliter l'application des lois grâce aux renseignements. Dans son rapport de 2018, Wildlife Direct a constaté que les suspects dans les principales affaires de trafic d'ivoire n'étaient pas poursuivis.

### La corruption empêche la détection efficace, les enquêtes, les poursuites et la détermination des peines

La corruption endémique dans les agences d'enquête du Kenya est très préoccupante : par exemple, le manque de saisies à grande échelle à Mombasa malgré les déplacements importants d'ivoire dans le port et le fait que les condamnations pour braconnage trafic semblent augmenter, les affaires impliquant la police ou des cartels organisés sont toujours en instance devant

les tribunaux. Dans une affaire impliquant trois saisies liées au Kenya datant de janvier 2013 et actuellement devant les tribunaux de Mombasa, une ONG a reçu de graves menaces de mort et des avertissements lui demandant d'arrêter de suivre l'affaire. Dans de nombreux cas, les suspects de crimes graves n'ont pas fait l'objet d'enquêtes et / ou de poursuites.<sup>62</sup> Plusieurs allégations de corruption liées au procès du trafiquant d'ivoire Feisal Mohammed Ali (y compris des allégations de falsification de preuves) ont été portées et le magistrat a été suspendu. Les lois renforcées dans la WCMA auront peu ou pas d'impact sur les crimes graves contre les espèces sauvages au Kenya, à moins que la corruption ne soit maîtrisée.

### Pas d'enquêtes financières de routine ni de saisie des produits du crime

Il n'y a pas eu de condamnations pour crimes accessoires liés à des infractions relatives à l'ivoire, telles que la lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le droit pénal ni aucune saisie des produits du crime, bien que certains biens aient été gelés dans un cas.<sup>63</sup>

### Manque de rapports pour faciliter la prise de décision de la CITES

Le Kenya n'a pas soumis de rapports d'avancement réguliers et adéquats sur le PANI à la CITES et n'a pas utilisé d'indicateurs clés dans son PANI pour démontrer son impact.



## Est-il nécessaire de réviser le PANI existant ou d'en développer un nouveau? OUI

Bien que le Kenya ait réalisé des progrès significatifs, plusieurs préoccupations clés subsistent, en particulier la corruption. Ce n'est donc pas le moment opportun pour le Kenya de sortir du processus du PANI, mais il pourrait éventuellement sortir du processus à l'avenir lorsque ces préoccupations ont été résolues.

## RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA RÉVISION ET AUX DOMAINES DE MISE EN ŒUVRE PRIORITAIRES DU PANI:

- Augmenter considérablement les ressources allouées aux agents des douanes à tous les points de sortie, en particulier à Mombasa, ce qui permettra de réduire l'exportation d'ivoire du Kenya
- Renforcer la collaboration internationale avec les principaux pays d'origine et de transit
- Poursuivre en justice les fonctionnaires corrompus qui facilitent le trafic d'ivoire, en particulier au sein des douanes et du système judiciaire
- Augmenter les poursuites pour trafic de haut niveau
- Utiliser des lois auxiliaires pour poursuivre les infractions liées à la criminalité relative aux espèces sauvages
- Renforcer la collaboration régulière entre tous les organismes chargés de l'application des lois
- Créer une base de données nationale centralisée sur les criminels liés aux espèces sauvages connus et présumés

## Indicateurs clés de l'avancement du PANI



### COMMERCE D'IVOIRE

- A fermé le marché de l'ivoire domestique légal
- Selon l'UNTOC les infractions sont des « crimes graves »
- Les infractions sont des infractions sous-jacentes
- Collaboration officielle entre les agences chargées d'appliquer les lois
- A amélioré les méthodes de détection aux frontières
- A appliqué des techniques d'investigation financière
- A utilisé des livraisons contrôlées
- A procédé à des analyses de l'origine de l'ADN pour toutes les saisies à grande échelle
- A procédé à des analyses d'ADN conduite pour faciliter les enquêtes
- Condamnations pour infractions
- A procédé à des saisies d'actifs et de produits de la criminalité
- Condamnations pour corruption connexe
- Inventaire des stocks
- Aucun vol de stocks depuis 2000
- A éliminé les stocks d'ivoire
- A effectué des demandes d'entraide judiciaire
- A participé à des opérations internationales pour faire appliquer les lois
- A participé aux opérations d'Interpol

### GÉNÉRAL

- La boîte à outils du plan d'action de l'ICWC est terminée
- A établi une base de données centralisée sur la criminalité liée aux espèces sauvages.
- Amélioration de la perception de la corruption
- Prend part aux accords bilatéraux ou multilatéraux sur la criminalité liée aux espèces sauvages



# LAOS

Le marché d'ivoire laotien est celui qui connaît la croissance la plus rapide au monde et ce pays est un lieu de transit majeur pour l'ivoire illégal venant d'Afrique et destiné pour le Vietnam et la Chine. Dans l'absence de réels progrès sur le terrain en termes de poursuite de criminels impliqués dans le trafic d'ivoire, EIA appelle à la suspension du commerce CITES contre le Laos.

## MEILLEURE PRATIQUE

Un décret publié en mai 2018 par le Premier ministre mentionne l'interdiction du commerce des espèces inscrites à l'annexe I de la CITES et appelle à enquêter et à poursuivre les contrevenants impliqués dans le commerce illégal d'espèces sauvages. De plus, le décret demande à tous les ministères et autorités locales concernés « d'intensifier leurs efforts pour améliorer la coordination en matière d'inspection et de suivi de la mise en œuvre de la CITES ». <sup>64</sup> Le rapport d'évaluation de la boîte à outils ICCWC pour le Laos est accessible au public ; toutefois, les recommandations qui en résultent de 2014 doivent encore être mises en œuvre.

Depuis décembre 2017, le gouvernement a pris des mesures contre les propriétaires de magasins vendant de l'ivoire à Vientiane, Vangvieng, Luang Prabang et Bokeo, confisquant leur stocks et donnant des avertissements aux vendeurs. Bien que ces actions soient bienvenues, beaucoup plus d'actions sont nécessaires, en particulier les poursuites.

## PRÉOCCUPATIONS CLÉS

### Le marché de l'ivoire au Laos a la croissance la plus rapide au monde

Une étude publiée en 2017 a démontré que le Laos est devenu le marché de l'ivoire dont la croissance est la plus rapide au monde. <sup>65</sup> Le Laos a joué un rôle mondialement important dans le commerce illégal de l'ivoire et le statut du pays devrait donc passer de la catégorie C à la catégorie A. L'ivoire est ouvertement proposé à la vente à Luang Prabang, au marché Sanjiang de Vientiane et dans la zone économique spéciale du Triangle d'Or, bien que certains signes indiquent que certains commerçants sont plus discrets (exemple : stockage de l'ivoire dans l'arrière-boutique et des rendez-vous organisé au préalable en ligne).

Ci-dessous: de l'ivoire en vente au Laos en 2016



Les installations de sculpture d'ivoire et de production se voient transférées de la Chine au Laos. <sup>66</sup> Les enquêtes d'EIA ont documenté la manière dont des organisations criminelles vietnamiennes introduisent en contrebande de grandes quantités d'ivoire d'Afrique via le Laos jusqu'au Vietnam. <sup>66a</sup>

### Exportations d'ivoire à grande échelle autorisées par le gouvernement

En 2014, le gouvernement a autorisé au moins deux entreprises laotiennes à exporter de l'ivoire, en violation grave de la CITES : 20 tonnes par Vinasakhone Trading Company et 90 tonnes par Vannaseng Company. <sup>67</sup> Des autorisations supplémentaires ont été accordées en 2015 aux mêmes sociétés, avant d'être révoquées en août 2015. Vannaseng a été impliqué dans des poursuites judiciaires en Ouganda concernant 1 303 kg d'ivoire (437pcs) saisis en février 2017. <sup>68</sup>

### Révision du code pénal pas encore ratifiée

Les révisions proposées au Code pénal comprennent des amendes et des peines d'emprisonnement pour le commerce et la possession illégaux d'espèces inscrites aux annexes de la CITES, mais elles n'ont pas encore été ratifiées et ne sont donc pas entrées en vigueur.

### La législation sur les espèces sauvages doit être réformée de toute urgence

Il existe des lacunes majeures dans la législation du Laos. Il existe une confusion quant à savoir si la législation protège les éléphants d'Afrique parce que la Loi sur les Espèces Sauvages et la Faune Aquatique ne protège que les espèces indigènes. L'ivoire des éléphants en captivité peut être commercialisé, ce qui permet de blanchir l'ivoire illicite par le biais du commerce légal. Alors que le décret du Premier ministre de mai 2018 mentionne la protection des espèces de la CITES,

il est essentiel que le Laos ratifie de toute urgence sa législation nationale de la CITES et ratifie aussi son Code pénal amendé.

### Aucune poursuite pour trafic d'ivoire

Le gouvernement a bénéficié d'une formation et d'un soutien importants pour lutter contre le commerce illégal d'espèces sauvages <sup>69</sup>, mais ces initiatives doivent encore aboutir à des améliorations en matière de poursuites et de condamnations. En dépit du décret de mai 2018 du Premier ministre, les autorités du Laos semblent manquer de volonté politique pour lutter contre le trafic d'ivoire. Une recherche a montré que plus de 19 tonnes d'ivoire ont été interceptés en route vers le Laos, mais à part la saisie d'ivoire de 48 kg effectuée en 2015, le pays n'a effectué aucune autre saisie d'ivoire, ni aucune poursuite ou condamnation. <sup>70</sup>

La mise en application des lois au Laos est médiocre, ce qui est l'une des raisons pour lesquelles les réseaux criminels organisés utilisent le Laos pour transporter de grandes quantités d'ivoire illégal. <sup>71</sup> Les douanes disposent de scanners et de systèmes dans certains endroits (six scanners de conteneurs fixes et deux scanners de conteneurs mobiles), mais ils ne sont pas tous opérationnels.

### Déplacement de la Chine au Laos

Depuis 2013, le nombre de points de vente d'ivoire appartenant à des Chinois a considérablement augmenté. <sup>72</sup> Le Laos est également un marché en croissance pour les ventes d'ivoire aux consommateurs chinois en visite, car les prix sont moins élevés qu'en Chine.

### Corruption galopante

La corruption est un problème majeur. Les principaux criminels liés aux espèces sauvages auraient des liens directs avec des

fonctionnaires corrompus, et utiliseraient des pots-de-vin pour faciliter l'entrée de l'ivoire au Laos. <sup>73</sup>

## Est-il nécessaire de réviser le PANI existant ou d'en développer un nouveau ? OUI

**Le Laos devrait passer de la catégorie C à la catégorie A. En outre, compte tenu de l'absence de progrès, les suspensions de commerce devraient être mises en œuvre dans le cadre de la procédure prévue à l'article XIII de la CITES qui s'applique actuellement au Laos.**

## RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA RÉVISION ET AUX DOMAINES DE MISE EN ŒUVRE PRIORITAIRES DU PANI:

- Comblent les lacunes de la loi sur les espèces sauvages et la faune aquatique, y compris la protection spécifique des éléphants d'Asie et d'Afrique
- Accélérer l'adoption et la mise en œuvre du Code pénal révisé
- S'attaquer à la corruption associée au trafic d'espèces sauvages
- Mettre en œuvre les recommandations résultant de l'évaluation du processus de la boîte à outils de l'ICCWC
- S'assurer que l'unité de coordination multi-agences soit pleinement opérationnelle et qu'elle prenne des mesures coercitives efficaces et coordonnées
- Fixer des objectifs pour les opérations de l'application des lois entraînant des poursuites contre les contrevenants de niveau moyen / élevé
- Augmenter les inspections aux ports et aux postes frontaliers
- Accroître la coopération régionale en matière de détection et de l'application des lois, en particulier avec la Chine, pour faire face à la participation accrue de la Chine au marché de l'ivoire du Laos



## Indicateurs clés de l'avancement du PANI

BON PROGRÈS PROGRÈS PARTIEL PAS DE PROGRÈS INCONNU

### COMMERCE D'IVOIRE

- A fermé le marché de l'ivoire domestique légal
- Selon l'UNTOC les infractions sont des « crimes graves »
- Les infractions sont des infractions sous-jacentes
- Collaboration officielle entre les agences chargées d'appliquer les lois
- A amélioré les méthodes de détection aux frontières
- A appliqué des techniques d'investigation financière
- A utilisé des livraisons contrôlées
- A procédé à des analyses de l'origine de l'ADN pour toutes les saisies à grande échelle
- A procédé à des analyses d'ADN conduite pour faciliter les enquêtes
- Condamnations pour infractions
- A procédé à des saisies d'actifs et de produits de la criminalité
- Condamnations pour corruption connexe
- Inventaire des stocks
- Aucun vol de stocks depuis 2000
- A éliminé les stocks d'ivoire
- A effectué des demandes d'entraide judiciaire
- A participé à des opérations internationales pour faire appliquer les lois
- A participé aux opérations d'Interpol

### GÉNÉRAL

- La boîte à outils du plan d'action de l'ICCWC est terminée
- A établi une base de données centralisée sur la criminalité liée aux espèces sauvages.
- Amélioration de la perception de la corruption
- Prend part aux accords bilatéraux ou multilatéraux sur la criminalité liée aux espèces sauvages

# MALAISIE

Alors que la Malaisie est un pays de transit connu pour d'importantes quantités d'ivoire illégal, elle est également devenue un centre de consolidation et de réemballage pour les envois d'ivoire. La Malaisie est un pays suscitant d'importantes préoccupations depuis le lancement du processus des PANI et n'a pas réussi à démontrer des progrès suffisants. Les suspensions de commerce doivent être envisagées dans le cadre de la CITES si la Malaisie ne parvient pas à renforcer le profilage des risques et les enquêtes menées par le renseignement qui aboutissent à des poursuites et à des efforts de lutte contre la corruption.

## MEILLEURE PRATIQUE

La Malaisie dispose d'un cadre législatif solide pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages, y compris les réseaux criminels organisés. En 2014, le gouvernement a reconnu les infractions à la loi de 2010 sur la conservation des espèces sauvages et à la loi de 2008 sur le commerce international des espèces en voie de disparition en tant qu'infractions graves aux fins de lutte contre le blanchiment de capitaux, le terrorisme et les produits de la criminalité.

Dans son évaluation rapide de la réponse de la Malaisie à la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts<sup>74</sup>, l'ONUDD a constaté que les forces de l'ordre étaient très actives contre les contrevenants domestiques (principalement des passeurs) et « compte tenu du contexte institutionnel approprié, elle a le potentiel d'agir contre la criminalité transnationale. Toutefois, elle doit améliorer la coordination entre les autorités régionales et faire un meilleur usage des services douaniers et de la police à l'échelle nationale. » L'ONUDD a également constaté que « la capacité de l'application des lois en Malaisie péninsulaire est particulièrement forte et utilise de bonnes communications et les techniques d'enquête les plus récentes ».

Cependant, malgré les activités des forces de l'ordre, la recherche suggère qu'il y a eu très peu de condamnations pour des infractions relatives à l'ivoire depuis 2014.<sup>75</sup>

## PRÉOCCUPATIONS CLÉS

### Pays de transit important

Depuis 2009, la Malaisie est devenue la principale destination de transit pour les gros envois d'ivoire destinés à des marchés tels que la Chine continentale, Hong Kong et le Vietnam, entraînant la participation de la Malaisie au processus des PANI.<sup>76</sup> Une grande quantité d'ivoire passe par la Malaisie ; ceci est démontré par le nombre important de saisies effectuées dans le pays et celles effectuées ailleurs mais liées à la Malaisie. Depuis 2010, 18 saisies ont été effectuées en Malaisie (dont neuf de grande échelle et la plus importante représentait plus de 6 000 kg) et 34 saisies ont été effectuées dans d'autres pays et ont été liées à la Malaisie (à la fois source et demande). La plupart des saisies effectuées dans

d'autres pays concernaient l'ivoire qui avait déjà traversé la Malaisie sans être détecté. Le rapport de l'ETIS à la CoP17 a constaté que : « L'ampleur du commerce dirigé vers la Malaisie reste un grave problème et a augmenté récemment. »

### Contrôle insuffisant des marchandises en transit

Il est fort probable que la quantité d'ivoire illicite passant par la Malaisie soit de loin supérieure à la quantité saisie, en raison d'un contrôle insuffisant des marchandises en transit. Les enquêtes et la collecte de renseignements sont insuffisantes pour détecter les envois illicites. Le rapport de l'ETIS à la CoP17 recommandait que la Malaisie (ainsi que le Singapour) « doit se concentrer sur l'évaluation des risques, la collecte de renseignements et le ciblage du fret maritime et aérien conteneurisé circulant entre l'Afrique et les principales destinations en Asie ; le recours à des livraisons contrôlées et à des chiens renifleurs est un autre facteur important à prendre en compte pour assurer une application de la loi efficace.

### Utilisation croissante en tant qu'entrepôt / point de consolidation

Un élément récent et inquiétant est que la Malaisie est utilisée comme un entrepôt / point de consolidation ; impliquant de grandes quantités d'ivoire africain stockées dans le pays. La méga-saisie à Hong Kong de plus de sept tonnes d'ivoire (la deuxième plus grande saisie jamais réalisée d'après les chiffres de l'ETIS) en juillet 2017 a été effectuée à l'intérieur de la Malaisie ; le conteneur a quitté le port Klang et a été chargé pour être expédié à Hong Kong. Le Vietnam a également procédé à une importante saisie d'ivoire originaire de Malaisie (encore une fois, pas en transit). L'ONUDD a identifié le rôle de la Malaisie dans les activités de consolidation et de réexportation, « effectuées grâce à la complicité de fonctionnaires liés à la chaîne d'approvisionnement »<sup>77</sup>. Les enquêtes de L'EIA confirment également que la Malaisie est utilisée par des organisations criminelles pour consolider et réemballer de grandes quantités pour l'exportation vers le Vietnam ; d'autres trafiquants d'ivoire prolifiques travaillent en étroite collaboration avec des fonctionnaires corrompus des douanes du port de Johor pour faciliter le trafic à grande échelle d'espèces sauvages.<sup>77a</sup> Par conséquent, le rôle de la Malaisie n'est plus limité

à celui d'un pays de transit.<sup>78</sup> Il est essentiel que les efforts de contrôle déployés par la Malaisie s'étendent au-delà de leurs ports et de leur commerce de transit.

### Manque de convictions

Malgré le nombre élevé de saisies dans le pays, y compris plusieurs saisies à grande échelle, il y a eu très peu de condamnations et aucune en ce qui concerne le trafic d'ivoire par voie maritime. En l'espace d'un peu plus de 11 ans, entre janvier 2003 et février 2014, la Malaisie a effectué 19 saisies totalisant près de 15 tonnes d'ivoire, sans qu'aucune arrestation ni aucune poursuite n'ait eu lieu.<sup>79</sup> Quelques poursuites ont été engagées plus récemment, mais la mise en application des lois doit être considérablement renforcée. Le rapport d'avancement du PANI de la Malaisie soumis en 2017 indiquait qu'un nombre de ressortissants étrangers ont été refusés l'entrée en Malaisie en raison de leur implication dans le trafic d'espèces sauvages ; cependant, il est difficile de savoir combien de ces suspects ont été poursuivis et condamnés en vertu des lois malaisiennes et si cela incluait des trafiquants d'ivoire de niveau intermédiaire.

Presque toutes les saisies effectuées en Malaisie étaient basées sur des renseignements provenant d'autres pays, ce qui indique un certain degré de collaboration, mais la Malaisie doit coopérer beaucoup plus avec d'autres pays tout au long de la chaîne du commerce illégal pour recueillir des renseignements afin d'aider les enquêtes.



## Est-il nécessaire de réviser le PANI existant ou d'en développer un nouveau ? OUI

Si la Malaisie ne parvient pas à démontrer des progrès adéquats d'ici 2019, le Comité permanent de la CITES devrait envisager d'appliquer les suspensions de commerce de la CITES contre la Malaisie.

## RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA RÉVISION ET AUX DOMAINES DE MISE EN ŒUVRE PRIORITAIRES DU PANI:

- Améliorer de manière significative la détection de l'ivoire en transit par voie maritime et aérienne, notamment en utilisant des chiens renifleurs et des scanners, ainsi que des mesures de faire appliquer les lois basées sur le renseignement
- Utiliser des indicateurs de risque et des profils pour enquêter sur les réseaux criminels organisés opérant dans le pays, plutôt que de se concentrer sur les contrevenants de bas niveau.
- Coopérer plus étroitement avec les pays d'origine et de destination pour rassembler des informations sur les réseaux criminels et les trafiquants afin de faciliter les activités de détection, dans les ports aériens et maritimes et au-delà.
- Augmenter les poursuites en rapport avec toutes les saisies d'ivoire, y compris les saisies à grande échelle, qui ont déjà eu lieu en Malaisie
- Améliorer la coordination entre les autorités régionales et faire un meilleur usage des services douaniers et de la police à l'échelle nationale.
- Utiliser des livraisons contrôlées en étroite collaboration avec les pays le long de la chaîne du commerce illégal.

## Indicateurs clés de l'avancement du PANI



### COMMERCE D'IVOIRE

- A fermé le marché de l'ivoire domestique légal
- Selon l'UNTOC les infractions sont des « crimes graves »
- Les infractions sont des infractions sous-jacentes
- Collaboration officielle entre les agences chargées d'appliquer les lois
- A amélioré les méthodes de détection aux frontières
- A appliqué des techniques d'investigation financière
- A utilisé des livraisons contrôlées
- A procédé à des analyses de l'origine de l'ADN pour toutes les saisies à grande échelle
- A procédé à des analyses d'ADN conduite pour faciliter les enquêtes
- Condamnations pour infractions
- A procédé à des saisies d'actifs et de produits de la criminalité
- Condamnations pour corruption connexe
- Inventaire des stocks
- Aucun vol de stocks depuis 2000
- A éliminé les stocks d'ivoire
- A effectué des demandes d'entraide judiciaire
- A participé à des opérations internationales pour faire appliquer les lois
- A participé aux opérations d'Interpol

### GÉNÉRAL

- La boîte à outils du plan d'action de l'ICWC est terminée
- A établi une base de données centralisée sur la criminalité liée aux espèces sauvages.
- Amélioration de la perception de la corruption
- Prend part aux accords bilatéraux ou multilatéraux sur la criminalité liée aux espèces sauvages





# MOZAMBIQUE

Les éléphants du Mozambique continuent d'être menacés par le braconnage et le pays est un refuge pour les criminels organisés chinois et vietnamiens dans le trafic d'ivoire à grande échelle.

## MEILLEURE PRATIQUE

De nouvelles lois ont été adoptées pour lever les ambiguïtés et accroître les sanctions : les modifications apportées à la loi de 2014 sur la conservation, entrée en vigueur en mai 2017, ont permis de protéger les éléphants d'Afrique et d'augmenter à 16 ans les peines maximales. Il y a eu des arrestations liées au trafic d'ivoire ; cependant, le Mozambique continue de servir de centre tournant pour les réseaux organisés de trafic d'ivoire.<sup>80</sup>

La coopération avec l'Afrique du Sud et la Tanzanie a abouti à des arrestations de braconniers et de trafiquants d'ivoire. Un protocole d'accord visant à soutenir la coopération sur le trafic d'espèces sauvages avec le Vietnam, signé en août 2017, constitue une étape importante et positive, tout comme le protocole d'accord en instance avec la Chine sur le crime organisé. Le Mozambique et le Vietnam ont également convenu de développer un traité d'entraide judiciaire mutuelle (MLAT) pour renforcer la coopération entre les pays en matière d'application des lois, qui devrait être signé avant la fin de 2018. Cependant, il est urgent de mettre en œuvre ces engagements visant à améliorer la coopération transnationale afin d'éliminer les réseaux criminels utilisant le Mozambique comme base d'exportation de l'ivoire illégal.

Un guide de référence rapide sur la criminalité liée aux espèces sauvages est en cours d'élaboration pour les procureurs, les gardes et la police.

## PRÉOCCUPATIONS CLÉS

### Principale source d'ivoire et centre du trafic

Le rôle important du Mozambique dans le commerce mondial de l'ivoire est attesté par le déclin massif de ses populations d'éléphants et le nombre (et le volume) de saisies d'ivoire effectuées à l'étranger liées au pays. Le Mozambique a connu l'un des déclinés récents les plus frappants chez les éléphants de savane dans l'aire de répartition de l'espèce. En cinq ans seulement (de 2009 à 2014), le pays a perdu 53 % de ses éléphants, selon le grand recensement des éléphants (GEC 2016). Dans la réserve de gibier de Niassa au Mozambique, le nombre d'éléphants tués illégalement est passé de 92 en 2016 à 124 en 2017.<sup>81</sup> Le Mozambique ne communique presque jamais de données sur les saisies à l'ETIS, mais a été associé à plusieurs saisies importantes ailleurs.<sup>82</sup>

Les enquêtes de l'EIA en 2016 et 2017 ont confirmé que les trafiquants d'ivoire liés à des organisations criminelles asiatiques avaient déplacé leurs opérations au Mozambique, suite à une amélioration relative de la mise en

application des lois au sein de la Tanzanie voisine.<sup>83, 83a</sup> Le trafic d'ivoire venant des populations d'éléphants en voie de disparition au Mozambique, ainsi que des pays voisins, se fait consolidé dans le pays avant d'être exporté illicitement dans des conteneurs maritimes.

### Corruption galopante

Le Mozambique est classé parmi les pays les plus corrompus d'Afrique.<sup>84</sup> Les pots-de-vin destinés à corrompre les fonctionnaires des douanes sont une partie essentielle des opérations de trafic de l'ivoire illégal entre le Mozambique et l'Asie. Comme l'un des trafiquants d'ivoire exposé par les enquêtes de l'EIA a confirmé : « Nous sommes capables de déplacer n'importe quoi à travers Pemba. Tout le monde a été acheté. »<sup>85</sup>

### Vois réétés des stocks d'ivoire du gouvernement

Sur trois tonnes d'ivoire confisquées à Maputo en avril 2018, près d'un tiers provenait des stocks officiels. Trois policiers et un technicien du service forestier ont été arrêtés en rapport avec le vol de 105 défenses provenant des stocks du gouvernement au Mozambique en 2016-2017 (tous ont ensuite été relâchés et toutes les enquêtes sont toujours en cours).<sup>86</sup> D'autres défenses en ivoire provenant du stock officiel ont été retrouvées lors d'une importante saisie au Cambodge en décembre 2016.<sup>87</sup> Plus récemment (août 2018), 217 pièces d'ivoire ont disparu.<sup>88</sup> Les vols de la réserve renforcent la nécessité pour le Mozambique d'améliorer la gestion des stocks et de procéder à l'inventaire et éliminer ses stocks d'ivoire lorsqu'ils ne sont plus nécessaires pour une poursuite.

### Pas de poursuites notables et des pénalités clémentes

Les pénalités imposées par le Mozambique en matière de commerce d'espèces sauvages ont été beaucoup trop clémentes, un fait noté dans le rapport de l'ETIS à la CoP17. De plus, des braconniers ont été condamnés mais cela n'inclut pas ceux qui sont en haut de la chaîne. Les récentes augmentations des peines maximales sont bienvenues et doivent maintenant être appliquées. La nouvelle législation n'aura aucun sens si elle n'est pas mise en œuvre.

### Continuation du marché intérieur de l'ivoire

Le marché national de l'ivoire au Mozambique est également problématique. Dans diverses villes côtières, moins de sculptures en ivoire sont exposées ouvertement mais elles sont toujours disponibles sur les marchés locaux sur demande.<sup>89</sup> L'ivoire est vendu ouvertement sur les marchés de la capitale Maputo, visant clairement les visiteurs / consommateurs chinois (des commerçants

ont été observés en utilisant des mots chinois pour s'exprimer au sujet de l'ivoire). Cela était en partie dû aux ambiguïtés précédentes dans les lois protégeant les éléphants, qui permettaient la persistance d'un commerce intérieur. Plus récemment, l'ANAC (Administration nationale des aires de conservation), l'agence gouvernementale chargée de la protection des espèces sauvages, a mené au moins deux opérations sur les marchés de Maputo contre le marché domestique illégal.<sup>90</sup>

### Absence de collaboration / communication inter-agences

Les problèmes structurels systémiques continuent de compliquer la situation au Mozambique, avec un manque de coopération et de communication entre les autorités nationales et provinciales, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de lois nouvellement adoptées.



## Est-il nécessaire de réviser le PANI existant ou d'en développer un nouveau ? OUI

Le Mozambique devrait passer de la catégorie C à la catégorie A.

### RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA RÉVISION ET AUX DOMAINES DE MISE EN ŒUVRE PRIORITAIRES DU PANI:

- Développer des mesures anti-corruption efficaces et veiller à leur mise en œuvre, en particulier aux points de sortie
- Améliorer les méthodes de détection aux points de sortie
- Prendre des mesures supplémentaires contre le marché national illégal des sculptures en ivoire
- Veiller à ce que les affaires en instance concernant le commerce de l'ivoire, en particulier celles impliquant des vols de stocks, fassent l'objet d'enquêtes approfondies et de poursuites
- Améliorer la gestion des stocks et des inventaires et éliminer les stocks d'ivoire lorsqu'ils ne sont plus requis pour les poursuites
- Lancer des projets d'engagement communautaire dans la gestion des ressources naturelles, pour donner aux communautés une plus grande influence dans la prise de décision et une part des bénéfices de la conservation réussie
- Créer une équipe officielle multi-agences pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts
- Renforcer la coopération internationale notamment avec l'Afrique du Sud, la Malaisie, le Vietnam et la Chine

## Indicateurs clés de l'avancement du PANI



### COMMERCE D'IVOIRE

- A fermé le marché de l'ivoire domestique légal
- Selon l'UNTOC les infractions sont des « crimes graves »
- Les infractions sont des infractions sous-jacentes
- Collaboration officielle entre les agences chargées d'appliquer les lois
- A amélioré les méthodes de détection aux frontières
- A appliqué des techniques d'investigation financière
- A utilisé des livraisons contrôlées
- A procédé à des analyses de l'origine de l'ADN pour toutes les saisies à grande échelle
- A procédé à des analyses d'ADN conduite pour faciliter les enquêtes
- Condamnations pour infractions
- A procédé à des saisies d'actifs et de produits de la criminalité
- Condamnations pour corruption connexe
- Inventaire des stocks
- Aucun vol de stocks depuis 2000
- A éliminé les stocks d'ivoire
- A effectué des demandes d'entraide judiciaire
- A participé à des opérations internationales pour faire appliquer les lois
- A participé aux opérations d'Interpol

### GÉNÉRAL

- La boîte à outils du plan d'action de l'ICCW est terminée
- A établi une base de données centralisée sur la criminalité liée aux espèces sauvages.
- Amélioration de la perception de la corruption
- Prend part aux accords bilatéraux ou multilatéraux sur la criminalité liée aux espèces sauvages

# NIGÉRIA

L'absence de sérieux engagement dans la lutte contre le trafic d'espèces sauvages et la corruption généralisée a entraîné le départ de l'Afrique d'au moins 29 173 kg d'ivoire via le Nigéria, soit l'équivalent de 4 354 éléphants.

## MEILLEURE PRATIQUE

Selon le rapport de l'ETIS à la CoP17, le rapport sur les données de saisie a été amélioré, indiquant que les données ont été envoyées régulièrement pour la première fois.

Le Nigéria a modifié sa législation sur les espèces en voie de disparition en mettant l'accent sur l'augmentation des amendes.<sup>91</sup> Un nouveau projet de loi sur la protection des espèces sauvages a été approuvé, prévoyant des sanctions suffisantes pour avoir un effet dissuasif. La législation au niveau fédéral et des États a été renforcée et harmonisée. Un résumé de la législation existante et des sanctions a été préparé et doit être envoyé au système judiciaire. Des procureurs spécialisés dans la protection des espèces sauvages ont été proposés.

Le stock nigérian a été inventorié, le service postal nigérian a procédé à un examen plus poussé des colis et des efforts ont été déployés pour sensibiliser les compagnies aériennes et les passagers aux règles relatives à l'expédition de produits illicites issus des espèces sauvages.

## PRÉOCCUPATIONS CLÉS

### Important centre d'exportation pour l'ivoire des éléphants de forêt

Les enquêtes de l'EIA ont mis en évidence l'importance croissante du Nigéria en tant que lieu clé pour le transit et l'exportation de gros volumes d'ivoire d'éléphants de forêt destinés aux marchés asiatiques.<sup>92</sup> Les réseaux criminels organisés basés au Nigéria font du trafic d'importants volumes d'ivoire en l'absence d'une mise en application des lois ayant un effet dissuasif. Le rapport de l'ETIS à la CoP17 a révélé que « le Nigéria est, après le Togo, le deuxième pays exportateur d'ivoire le plus à l'ouest du continent africain, fonctionnant comme un grand entrepôt d'ivoire d'Afrique centrale et de plus en plus d'Afrique de l'Est.

### Commerce domestique et transformation de l'ivoire

Le Nigéria abrite un grand marché de l'ivoire non réglementé. La recherche Open source indique que l'ivoire est vendu à Lagos sur les marchés et dans les hôtels sous le couvert de boiseries et de perlage.<sup>93</sup> Il semble y avoir un manque de volonté politique de fermer le marché domestique.

La diffusion de produits en ivoire destinés à être exportés vers la Chine est effectuée à une échelle commerciale (principalement des bracelets et des sceaux nominatifs) en utilisant des services courrier ou des transporteurs individuels. Selon un rapport, le Nigéria avait le plus grand nombre de saisies d'ivoire traitées en Afrique à destination de l'Asie.<sup>94</sup>

### Rôle clé dans le trafic d'ivoire

Depuis 2010, il y a eu au moins 36 saisies d'ivoire au Nigéria totalisant 1 464 kg. Il n'y a eu aucune saisie à grande échelle au Nigéria; cependant, de grandes quantités d'ivoire s'écoulaient sans être détectées via le Nigéria et ont été saisies à l'étranger (environ 29 173 kg), dont au moins 13 saisies d'ivoire à grande échelle en dehors du Nigéria.

### Corruption

Des douaniers corrompus permettent l'exportation illégale d'ivoire. Au cours des enquêtes de l'EIA, un trafiquant d'ivoire a « déclaré avoir établi de bonnes relations financières avec les agents des douanes du port de Lagos ; une fois que les défenses d'ivoire étaient prêtes à être expédiées, des agents des douanes corrompus les pesaient, exigeant des frais de 30 dollars par kilo pour s'assurer que le conteneur ne soit pas inspecté. »<sup>95</sup>

### Le braconnage est toujours un problème

Les éléphants du Nigéria vivent dans de petites populations isolées, dont cinq ont été signalées comme perdues. La seule population relativement bien protégée se trouve dans le parc national de Yankari, à l'est du Nigéria, mais le braconnage continue d'être une menace même là-bas.<sup>96</sup>

### Manque de condamnations

Le manque de poursuites est une faiblesse importante au Nigéria. Le service des douanes du Nigéria a effectué un certain nombre de saisies et les cas ont été remis à

l'Agence nationale de lutte contre la fraude, mais aucune poursuite n'a été engagée.

Il ne semble pas y avoir eu de poursuites fructueuses pour des infractions relatives à l'ivoire au cours des dernières années.

### Aucune analyse de l'ADN

Le Nigéria n'a pas effectué d'analyse d'ADN de l'ivoire saisi, pour faciliter les enquêtes.

### Boîte à outils de l'ICCWC

Le Nigéria n'a pas appliqué la boîte à outils de l'ICCWC et n'a exprimé aucune intention de l'appliquer.

Est-il nécessaire de réviser le PANI existant ou d'en développer un nouveau ? **OUI**

## RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA RÉVISION ET AUX DOMAINES DE MISE EN ŒUVRE PRIORITAIRES DU PANI:

- Améliorer la détection et la surveillance à tous les points de sortie afin de limiter le flux d'ivoire illégal en provenance du Nigéria et à travers ce dernier.
- Renforcer la collaboration régionale et internationale pour enquêter sur les flux d'ivoire des pays voisins vers le Nigéria et l'ivoire exporté du Nigéria vers l'Asie
- Accroître les efforts de la mise en application des lois visant le marché national de l'ivoire, y compris les ventes aux touristes
- Fermez tous les ateliers de traitement de l'ivoire
- Combattre la corruption parmi les fonctionnaires des douanes
- Effectuer des analyses d'ADN de l'ivoire saisi, pour faciliter les enquêtes.
- Assurer des poursuites pour le trafic d'ivoire en provenance du Nigéria et à travers ce dernier
- Utiliser la boîte à outils de l'ICCWC

36 saisies

Dont 0 saisies à grande échelle

40 saisies à l'extérieur du pays auquel le pays a été lié

Depuis 2010



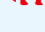

## Indicateurs clés de l'avancement du PANI

 **BON PROGRÈS**  **PROGRÈS PARTIEL**  
 **PAS DE PROGRÈS**  **INCONNU**

### COMMERCE D'IVOIRE

-  A fermé le marché de l'ivoire domestique légal
-  Selon l'UNTOC les infractions sont des « crimes graves »
-  Les infractions sont des infractions sous-jacentes
-  Collaboration officielle entre les agences chargées d'appliquer les lois
-  A amélioré les méthodes de détection aux frontières
-  A appliqué des techniques d'investigation financière
-  A utilisé des livraisons contrôlées
-  A procédé à des analyses de l'origine de l'ADN pour toutes les saisies à grande échelle
-  A procédé à des analyses d'ADN conduite pour faciliter les enquêtes
-  Condamnations pour infractions
-  A procédé à des saisies d'actifs et de produits de la criminalité
-  Condamnations pour corruption connexe
-  Inventaire des stocks
-  Aucun vol de stocks depuis 2000
-  A éliminé les stocks d'ivoire
-  A effectué des demandes d'entraide judiciaire
-  A participé à des opérations internationales pour faire appliquer les lois
-  A participé aux opérations d'Interpol

### GÉNÉRAL

-  La boîte à outils du plan d'action de l'ICCWC est terminée
-  A établi une base de données centralisée sur la criminalité liée aux espèces sauvages.
-  Amélioration de la perception de la corruption
-  Prend part aux accords bilatéraux ou multilatéraux sur la criminalité liée aux espèces sauvages

Ci-dessous : Le port de Lagos est un point de sortie clé pour l'ivoire illégal.





# SINGAPOUR

Le Singapour continue de jouer un rôle clé en tant que pays de transit pour le trafic organisé d'ivoire, à grande échelle. Bien que le nays n'ait pas prouvé que des poursuites contre des individus et des entreprises impliqués dans le trafic d'ivoire via le Singapour aient été effectuées, le Sing a pour reste le seul pays de la catégorie A du PANI à ne pas avoir été invité à développer un PANI.

## MEILLEURE PRATIQUE

Une saisie à grande échelle a eu lieu en mars 2014, qui a mené à une enquête multi-agences impliquant le groupe de travail sur l'accord de Lusaka, l'ASEAN-WEN et ses agences membres en Asie du Sud-Est. L'enquête a abouti à l'arrestation de sept membres de la chaîne d'approvisionnement illicite dans plusieurs pays.<sup>97</sup>

Il a été reconnu que le marché national de l'ivoire à Singapour a considérablement diminué.<sup>98</sup>

## PRÉOCCUPATIONS CLÉS

### Pays de transit important

Singapour est un pays de transit majeur dans la chaîne du commerce de l'ivoire, employé par les groupes criminels organisés pour acheminer l'ivoire principalement à destination du Vietnam et de la Chine. Depuis 2000, Singapour a saisi 13 tonnes d'ivoire, soit plus de 5 % de l'ivoire provenant de toutes les saisies à grande échelle dans le monde. En outre, au moins 14 saisies d'ivoire à grande échelle en dehors de Singapour ont été liées à Singapour. Les enquêtes de l'EIA ont documenté la manière dont les réseaux criminels organisés introduisent illégalement de l'ivoire dans des conteneurs via Singapour (par exemple, en utilisant la compagnie maritime singapourienne Pacific International Lines pour

transporter l'ivoire illégal du Mozambique).<sup>99</sup>

### Contrôle insuffisant des marchandises en transit

Il est fort probable que la quantité d'ivoire illicite passant par le Singapour soit de loin supérieure à la quantité saisie, notamment en raison d'une application des lois insuffisante. Le rapport de l'ETIS à la CoP17 recommandait que le Singapour (ainsi que la Malaisie) « doit se concentrer sur l'évaluation des risques, la collecte de renseignements et le ciblage du fret maritime et aérien conteneurisé circulant entre l'Afrique et les principales destinations en Asie ; le recours à des livraisons contrôlées et à des chiens renifleurs est un autre facteur important à prendre en compte pour assurer une application des lois efficace.»

### Faibles niveaux de poursuites

Le Singapour a présenté un long rapport au CP69 sur ses progrès dans la lutte contre le commerce illicite de l'ivoire, soulignant son bilan positif en matière d'application des lois, mais le rapport mentionnait une seule amende et deux poursuites pénales pour trafic d'ivoire à Singapour.<sup>100</sup>

### La boîte à outils de l'ICCWC n'est pas appliquée

Le Singapour n'a pas appliqué la boîte à outils de l'ICCWC et n'a exprimé aucune intention de le faire.

## Pays de la catégorie A mais il n'a pas de PANI

Le rapport de l'ETIS à la CoP17 a identifié le Singapour comme un pays de catégorie A en raison de son rôle majeur dans le commerce illégal de l'ivoire : Selon les données de l'ETIS sur les saisies, « la Chine, la RAS de Hong Kong, le Kenya, le Malawi, la Malaisie, SINGAPOUR (volontairement écrit en lettres capitales), la Tanzanie, le Togo, l'Ouganda et le Vietnam représentent collectivement la plus grande quantité d'ivoire illicite. Sur la base de cette analyse, le Malawi, le Singapour et le Togo apparaissent désormais comme des pays que les Parties pourraient envisager d'inclure dans le processus de surveillance de la CITES pour lutter contre le commerce illégal de l'ivoire.

Selon les directives du PANI, les pays de la catégorie A devraient participer au processus du PANI et le Singapour ne devrait pas faire exception. Le processus du PANI fournit une structure, un modèle d'objectifs, l'obligation de soumettre des rapports d'avancement et la possibilité que des mesures soient prises contre une partie en défaut. Rien de tout cela n'est disponible lorsqu'une Partie reste en dehors du processus du PANI, et que sa participation au commerce illégal de l'ivoire est suffisamment importante pour la placer dans la catégorie A.

## Est-il nécessaire de développer un PANI ? OUI

### RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA RÉVISION ET AUX DOMAINES DE MISE EN ŒUVRE PRIORITAIRES DU PANI:

- Coopérer plus étroitement avec les pays d'origine, de transit et de destination pour recueillir des informations sur les réseaux criminels et les trafiquants afin de cibler les activités de détection et de s'assurer que toutes les informations pertinentes soient exploitées pour des fins efficaces de profilage et de ciblage
- Effectuer des enquêtes et faire appliquer les lois afin de pouvoir engager des poursuites contre les personnes et les entreprises utilisant le Singapour comme centre de transit
- Utiliser des livraisons contrôlées
- Utiliser des indicateurs de risque et des profils pour cibler les réseaux criminels organisés
- Améliorer de manière importante la détection des espèces sauvages en transit par voie maritime et aérienne
- Utiliser la boîte à outils de l'ICCWC



## Indicateurs clés de l'avancement du PANI

BON PROGRÈS PROGRÈS PARTIEL  
 PAS DE PROGRÈS INCONNU

### COMMERCE D'IVOIRE

- A fermé le marché de l'ivoire domestique légal
- Selon l'UNTOC les infractions sont des « crimes graves »
- Les infractions sont des infractions sous-jacentes
- Collaboration officielle entre les agences chargées d'appliquer les lois
- A amélioré les méthodes de détection aux frontières
- A appliqué des techniques d'investigation financière
- A utilisé des livraisons contrôlées
- A procédé à des analyses de l'origine de l'ADN pour toutes les saisies à grande échelle
- A procédé à des analyses d'ADN conduite pour faciliter les enquêtes
- Condamnations pour infractions
- A procédé à des saisies d'actifs et de produits de la criminalité
- Condamnations pour corruption connexe
- Inventaire des stocks
- Aucun vol de stocks depuis 2000
- A éliminé les stocks d'ivoire
- A effectué des demandes d'entraide judiciaire
- A participé à des opérations internationales pour faire appliquer les lois
- A participé aux opérations d'Interpol

### GÉNÉRAL

- La boîte à outils du plan d'action de l'ICCWC est terminée
- A établi une base de données centralisée sur la criminalité liée aux espèces sauvages.
- Amélioration de la perception de la corruption
- Prend part aux accords bilatéraux ou multilatéraux sur la criminalité liée aux espèces sauvages

Ci-dessous : Singapour a été impliquée dans plusieurs saisies d'ivoire à grande échelle et n'a pas encore élaboré de PANI





# AFRIQUE DU SUD

L'Afrique du Sud devrait être invitée à élaborer un PANI, notamment en raison du rôle des organisations criminelles de trafiquants d'espèces sauvages, de l'augmentation de la transformation de l'ivoire dans le pays et de l'augmentation du braconnage.

## MEILLEURE PRATIQUE

En 2014, des poursuites judiciaires fructueuses ont abouti à la peine la plus élevée jamais imposée en Afrique du Sud pour possession illégale d'ivoire : Dix ans d'emprisonnement et une amende de cinq millions de rands pour un ressortissant chinois condamné, ce qui représente un effet dissuasif efficace.<sup>101</sup>

Le gouvernement a élaboré une Stratégie nationale intégrée de lutte contre le trafic des espèces sauvages (NISCWT). Si elle est pleinement mise en œuvre, la NISCWT permettra de résoudre un grand nombre des problèmes rencontrés par l'Afrique du Sud.

En 2018, le gouvernement a alloué un montant supplémentaire de 104 millions de rands pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages.<sup>102</sup> Les organismes publics compétents coopèrent à la lutte contre le trafic d'espèces sauvages par le biais d'un mécanisme de coordination. Les responsables de la l'application des lois reçoivent une formation et une sensibilisation de la part de plusieurs ONGs.

## PRÉOCCUPATIONS CLÉS

### Le niveau de braconnage augmente

Dans son rapport de 2016 sur le statut des populations d'éléphants d'Afrique, l'UICN a noté une augmentation du niveau de braconnage en Afrique du Sud, en particulier dans le Parc national Kruger.<sup>103</sup> Le rapport à la CoP17 sur le Suivi de l'abattage illégal d'éléphants (MIKE) a également noté avec inquiétude que le nombre d'éléphants tués illégalement dans le Kruger, l'un des sites les plus sûrs pour les éléphants d'Afrique, avait considérablement augmenté.<sup>104</sup> Le rapport MIKE de 2018 souligne également une augmentation du braconnage dans le Kruger, où le nombre d'éléphants tués illégalement est passé de 46 en 2016 à 67 en 2017.<sup>105</sup>

### Traitement de l'ivoire

Le rapport de l'ETIS à la CoP17 note également « des preuves croissantes de la participation directe de la Chine dans les opérations de traitement de l'ivoire basées en Afrique dans de nombreux pays », en Afrique du Sud et dans d'autres pays africains. Des produits en ivoire travaillés tels que des bracelets, des sceaux nominatifs et des baguettes sont produits et expédiés en Asie par l'intermédiaire des entreprises postale ainsi que des individus qui transportent parfois des objets de contrebande sur elles.

### Manque de rapports pour faciliter la prise de décision de la CITES

Dans l'analyse de l'ETIS à la CoP16, l'Afrique du Sud était considérée comme une Partie source de préoccupation importante mais est passée à une source de préoccupation secondaire dans le rapport de l'ETIS à la CoP17 car elle n'avait été impliquée dans aucune saisie d'ivoire à grande échelle depuis 2012. Toutefois, le rapport à la CoP17 a également noté que l'Afrique du Sud n'avait que très peu de données à soumettre à l'ETIS au cours des dernières années. Le statut de l'Afrique du Sud en tant que Partie source de préoccupation secondaire est assombri par son incapacité à partager les informations de manière transparente sur le commerce de l'ivoire en provenance d'Afrique du Sud et à travers cette dernière.

### Efficacité limitée en matière d'application des lois

Malgré l'exemple encourageant de la sanction de 2014 mentionné ci-dessus, le taux de poursuites pour la criminalité liée aux espèces sauvages en Afrique du Sud est très faible, en partie à cause de l'insuffisance de la mise en application des lois.<sup>106</sup>

### Des organisations criminelles vietnamiennes opérant en Afrique du Sud

Le rapport de l'ETIS à la CoP17 a noté une préoccupation croissante quant au nombre de ressortissants vietnamiens appréhendés en Afrique ou en provenance d'Afrique et possédant de l'ivoire, dont certains semblent être organisés par des organisations criminelles opérant en Afrique du Sud, en Angola, au Mozambique et au Togo. Les enquêtes de l'EIA confirment également que des organisations criminelles vietnamiennes basées en Afrique du Sud sont impliquées dans la contrebande d'ivoire et de cornes de rhinocéros d'Afrique destinés aux marchés asiatiques.<sup>106a</sup>

### Corruption

La corruption fait obstacle à la mise en application des lois efficace contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Par exemple, 11 policiers ont été arrêtés en 2015 car ils étaient liés au commerce de cornes de rhinocéros. Selon un rapport publié par la Global Initiative en 2016, différents organes de lutte contre la corruption existent, mais il n'existe pas de stratégie anti-corruption efficace au sein de la police et le Département des affaires environnementales ne dispose pas non plus d'un programme anti-corruption spécifique.<sup>107</sup> Le rapport de la Global Initiative indique également que la corruption est un problème grave dans le Parc national Kruger, où deux gardes forestiers ont été arrêtés en juin 2016 en raison du braconnage

des rhinocéros et dans certains bureaux de conservation provinciaux, notamment le KwaZulu Natal.

### L'autonomie provinciale entraîne une mise en œuvre incohérente des lois

La loi sur la biodiversité de 2004 (NEMBA) fournit le cadre général de la protection des espèces sauvages en Afrique du Sud, mais chacune des neuf provinces du pays est autonome pour appliquer la législation nationale avec sa propre législation. Selon une étude de 2016, des différences substantielles existent entre les lois des différentes provinces sur les espèces sauvages, créant ainsi de nombreuses lacunes qui compromettent l'efficacité de la mise en application des lois.<sup>108</sup> Des écarts importants existent également dans la capacité de procéder à des poursuites entre les différentes provinces.



## Est-il nécessaire de développer un PANI ? OUI

### RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA RÉVISION ET AUX DOMAINES DE MISE EN ŒUVRE PRIORITAIRES DU PANI:

- Implement the National Integrated Strategy to Combat Wildlife Trafficking
- Mettre en œuvre la Stratégie nationale intégrée de lutte contre le trafic d'espèces sauvages
- Mettre en œuvre de façon efficace des lois contre les réseaux opérant dans le Parc national Kruger et prendre des mesures préventives pour empêcher une escalade du braconnage
- Mettre en place des rapports opportuns et complets sur le braconnage des éléphants et le commerce de l'ivoire
- Former des enquêteurs, des procureurs et des membres de l'appareil judiciaire en matière d'infractions spécifiques aux espèces sauvages afin de garantir davantage de poursuites, de condamnations et de peines dissuasives
- Renforcer la collaboration régionale et internationale avec les pays africains concernés et les principaux pays de transit et de destination tels que le Vietnam
- Renforcer l'application des lois pour cibler les opérations de traitement de l'ivoire en Afrique du Sud
- Développer et mettre en œuvre une stratégie anti-corruption efficace
- Utiliser la boîte à outils de l'ICCWC
- Mettre en œuvre une législation et une mise en application de cette législation de façon uniforme dans toutes les provinces

## Indicateurs clés de l'avancement du PANI



### COMMERCE D'IVOIRE

- A fermé le marché de l'ivoire domestique légal
- Selon l'UNTOC les infractions sont des « crimes graves »
- Les infractions sont des infractions sous-jacentes
- Collaboration officielle entre les agences chargées d'appliquer les lois
- A amélioré les méthodes de détection aux frontières
- A appliqué des techniques d'investigation financière
- A utilisé des livraisons contrôlées
- A procédé à des analyses de l'origine de l'ADN pour toutes les saisies à grande échelle
- A procédé à des analyses d'ADN conduite pour faciliter les enquêtes
- Condamnations pour infractions
- A procédé à des saisies d'actifs et de produits de la criminalité
- Condamnations pour corruption connexe
- Inventaire des stocks
- Aucun vol de stocks depuis 2000
- A éliminé les stocks d'ivoire
- A effectué des demandes d'entraide judiciaire
- A participé à des opérations internationales pour faire appliquer les lois
- A participé aux opérations d'Interpol

### GÉNÉRAL

- La boîte à outils du plan d'action de l'ICCWC est terminée
- A établi une base de données centralisée sur la criminalité liée aux espèces sauvages.
- Amélioration de la perception de la corruption
- Prend part aux accords bilatéraux ou multilatéraux sur la criminalité liée aux espèces sauvages



# TANZANIE

Alors que les efforts de mettre en application les lois se sont considérablement améliorés en Tanzanie, il reste encore beaucoup à faire pour cibler les individus et les entreprises impliqués dans la décimation de la population d'éléphants de Tanzanie et la corruption généralisée qui alimente le trafic d'ivoire.

## MEILLEURE PRATIQUE

La collaboration entre les agences nationales s'est améliorée. Un Groupe de travail national anti-braconnage (NTAP) a été créé et coopère avec les Services nationaux responsables des poursuites. Un guide de référence rapide sur la criminalité liée aux espèces sauvages, à l'intention des procureurs et des enquêteurs, a été préparé avec l'aide de l'ONUDD et est devenu opérationnel le 1er janvier 2018, fournissant des directives et une cohérence entre les différents organismes.

En 2016, les tribunaux tanzaniens ont imposé les sanctions les plus sévères pour le trafic d'ivoire en Afrique avec deux ressortissants chinois condamnés chacun à 30 ans de prison ou à des amendes de près de 25 millions de dollars.<sup>109</sup> Ils ont notamment été reconnus coupables de tentative de corruption et condamnés à cinq ans supplémentaires de prison ou à une amende.

Les unités canines du port et de l'aéroport de Dar es-Salaam et de l'aéroport de Kilimanjaro ont contribué à plusieurs arrestations.<sup>110</sup> Un scanner de l'aéroport international Julius Nyerere a fourni des preuves contre des trafiquants de défenses en Suisse.<sup>111</sup> L'application de la boîte à outils de l'ICWC est une étape positive.

La Tanzanie a intensifié sa coopération internationale. Plusieurs activités de coopération transfrontalière ont eu lieu en 2017, notamment avec le Kenya, le Malawi et le Mozambique, qui ont abouti à l'arrestation de personnes impliquées dans le trafic d'ivoire.<sup>112</sup> Une demande d'entraide judiciaire a été présentée avec succès à la Suisse en ce qui concerne le trafic d'ivoire<sup>113</sup> et la Tanzanie a un protocole d'accord avec la Chine (même si une coopération efficace en matière d'application des lois semble faire défaut).

## PRÉOCCUPATIONS CLÉS

### Diminution significative des populations d'éléphants

La Tanzanie a connu l'un des déclinés les plus dramatiques de ses populations d'éléphants de l'aire de répartition des espèces Afrique. Le pays a perdu plus de 60 % de ses éléphants en environ 10 ans, qualifié par l'UICN de « période catastrophique pour les éléphants en [Tanzanie], ce qui est particulièrement tragique après la forte reprise que le pays a connu après la dernière crise de braconnage dans les années 1970 et les années 1980. » Malgré cette catastrophe, il semble que presque personne n'ait été tenu responsable.<sup>114</sup> Il y a eu un manque notable de poursuites à l'encontre de fonctionnaires ou de particuliers (à l'exception de Boniface Mathew Maliango).<sup>115</sup>

### Corruption chronique

La corruption est un problème important, à la fois aux douanes et à des niveaux élevés au sein du parti au pouvoir. Les enquêtes menées par l'EIA en 2014 ont révélé que des réseaux criminels dirigés par des Chinois conspiraient avec des fonctionnaires tanzaniens corrompus pour acheminer de grandes quantités d'ivoire.<sup>116</sup> De nombreux hauts fonctionnaires du gouvernement ont été nommés dans les médias tanzaniens et le Parlement dans le cadre du commerce de l'ivoire, mais il semble qu'aucun n'ait été tenu responsable. Le rapport de l'ETIS à la CoP17 a déclaré : « Depuis 2012, les problèmes de corruption continuent d'être un problème majeur dans les trois pays [Tanzanie, Kenya et Ouganda], de graves problèmes de gouvernance dans les ports d'entrée et de sortie, au sein des institutions gouvernementales chargées de la protection des espèces sauvages et par les élites politiques et économiques de ces pays, y compris des vols de stocks d'ivoire, et diverses défaillances judiciaires telles que la libération d'ivoire ayant été saisi, des libérations sous caution de suspects et l'imposition de sanctions médiocres. »

### Plusieurs saisies à grande échelle d'ivoire originaires de Tanzanie

La Tanzanie a été impliquée dans de nombreuses saisies à grande échelle dans le monde, avec la moitié des défenses d'éléphants de savane saisies de 2006 à 2014 dans 29 pays, originaires de la Tanzanie.<sup>117</sup> Le rapport de l'ETIS à la CoP17 faisait référence aux « organisations criminelles opérant au Kenya, en Tanzanie et en Ouganda [déplaçant] de grandes quantités d'ivoire vers, entre et hors de ces trois pays d'Afrique de l'est, qui constituent collectivement les plus importants flux commerciaux d'ivoire illicite en Afrique durant la période de 2009 à 2014. La majeure partie de ce trafic passe par les ports maritimes de l'océan Indien, mais le transport aérien est également un facteur important dans ce commerce.

### Confusion dans la législation

Les amendements à la loi de 2009 sur la conservation des espèces sauvages sont en attente de soumission au Parlement depuis 2013. La confusion entre les procureurs et les juges concernant le cadre législatif applicable a été signalée, soulignant l'importance que toutes les modifications nécessaires soient apportées dès que possible. Le projet de loi a été soumis au secrétariat du Cabinet pour approbation, après lequel il sera envoyé au Parlement pour adoption.

### Le stock n'est pas éliminé

Le gouvernement résiste à la pression pour éliminer ses stocks d'ivoire d'environ 118 tonnes,

et affirment qu'ils sont nécessaires pour aider la recherche scientifique sur les maladies affectant les éléphants.<sup>118</sup> Il s'agit d'une préoccupation grave en raison de la mauvaise gestion des stocks et des défenses manquantes, comme l'a démontré le vérificateur général de la Tanzanie.<sup>119</sup> Entre 2012 et 2013, 585,46 kg ont été volés dans le stock.<sup>120</sup>

### Législation et application des lois moins sévères à Zanzibar

Les enquêtes de l'EIA ont révélé que Zanzibar joue un rôle clé dans le trafic international de l'ivoire.<sup>121</sup> Pourtant, la législation de la région autonome de Zanzibar est beaucoup plus faible que celle de la Tanzanie continentale, avec une peine maximale de six mois d'emprisonnement ou une amende de 185 dollars. La loi de Zanzibar ne s'applique également qu'aux espèces indigènes, à l'exclusion de la plupart des espèces inscrites à la CITES, y compris les éléphants. Il ne semble pas non plus y avoir une mise en application des lois adéquate pour lutter contre le rôle de Zanzibar dans le trafic d'ivoire. La mise en œuvre de la CITES à Zanzibar était un objectif du PANI en Tanzanie élaboré en 2013, qui devrait être effectué en juin 2014.

Cependant, il y a des signes de progrès : un projet de règlement pour mettre en œuvre la CITES a été présenté à une réunion de revue et de validation des parties prenantes le 30 juillet 2018 et le ministre a promis de signer le règlement avant la fin du mois d'août 2018.

### Évaluation inadéquate des patrouilles anti-braconnage

Les patrouilles à pied contre le braconnage nécessitent des ressources financières et humaines considérables et il existe un besoin urgent d'un mécanisme robuste d'évaluation et de conception des patrouilles anti-braconnage afin de renforcer les

processus de lutte contre le braconnage.

### Aucune analyse de l'ADN des saisies d'ivoire à grande échelle

La Tanzanie n'a pas effectué d'analyse de l'ADN des cinq saisies à grande échelle effectuées depuis 2010 et ne se conforme donc pas actuellement aux recommandations de la CITES. Le gouvernement s'emploie à remédier à cette situation en mettant en place un processus d'application de la technologie de l'ADN et de procédures forensiques pour identifier les espèces sauvages confisquées.

## Est-il nécessaire de réviser le PANI existant ou d'en développer un nouveau ? OUI

### RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA RÉVISION ET AUX DOMAINES DE MISE EN ŒUVRE PRIORITAIRES DU PANI:

- Poursuivre les contrevenants, y compris les fonctionnaires corrompus, responsables du déclin rapide de la population d'éléphants en Tanzanie
- Lutter contre la corruption, en particulier au niveau des douanes et des fonctionnaires
- Promulguer les modifications proposées à la loi sur la conservation des espèces sauvages de 2009
- Sécuriser adéquatement le stock d'ivoire puis l'éliminer
- Renforcer la législation et l'application des lois pour lutter contre le rôle de Zanzibar dans le trafic d'ivoire
- Développer un mécanisme d'évaluation et de conception de la patrouille anti-braconnage efficace
- Procéder à des analyses de l'ADN des saisies d'ivoire à grande échelle



## Indicateurs clés de l'avancement du PANI



### COMMERCE D'IVOIRE

- A fermé le marché de l'ivoire domestique légal
- Selon l'UNTOC les infractions sont des « crimes graves »
- Les infractions sont des infractions sous-jacentes
- Collaboration officielle entre les agences chargées d'appliquer les lois
- A amélioré les méthodes de détection aux frontières
- A appliqué des techniques d'investigation financière
- A utilisé des livraisons contrôlées
- A procédé à des analyses de l'origine de l'ADN pour toutes les saisies à grande échelle
- A procédé à des analyses d'ADN conduite pour faciliter les enquêtes
- Condamnations pour infractions
- A procédé à des saisies d'actifs et de produits de la criminalité
- Condamnations pour corruption connexe
- Inventaire des stocks
- Aucun vol de stocks depuis 2000
- A éliminé les stocks d'ivoire
- A effectué des demandes d'entraide judiciaire
- A participé à des opérations internationales pour faire appliquer les lois
- A participé aux opérations d'Interpol

### GÉNÉRAL

- La boîte à outils du plan d'action de l'ICWC est terminée
- A établi une base de données centralisée sur la criminalité liée aux espèces sauvages.
- Amélioration de la perception de la corruption
- Prend part aux accords bilatéraux ou multilatéraux sur la criminalité liée aux espèces sauvages



# THAÏLANDE

Bien que les mesures visant à restreindre son commerce légal d'ivoire soient bienvenues, la législation thaïlandaise continue de présenter des lacunes majeures et le pays joue un rôle clé en tant que point de transit dans le trafic d'ivoire organisé à grande échelle.

## MEILLEURE PRATIQUE

L'éléphant d'Afrique était la première espèce non indigène inscrite sur la liste des espèces protégées dans le Règlement ministériel pris en application de la loi sur la Préservation et la protection des animaux sauvages (n° 3) B.E. 2557 (2014).

Le rapport de l'ETIS à la CoP17 a noté un changement positif depuis 2012, ce qui conduit à un changement de statut de la catégorie A à la catégorie B. La Thaïlande a mis en œuvre une nouvelle législation fermant partiellement le marché domestique de l'ivoire, une mise en application des lois plus stricte sur le terrain qui a permis de réduire le nombre de magasins vendant de l'ivoire et un enregistrement de l'ivoire à l'échelle du pays. Ces efforts ont considérablement réduit la présence ouverte d'ivoire sur les marchés thaïlandais.

Il y a eu une bonne collaboration internationale avec les organismes chargés de l'application des lois en coordination avec le Groupe de travail sur l'accord de Lusaka (LATF), qui a abouti à des arrestations en RDC et au Congo liées à 3,9 tonnes d'ivoire.<sup>122</sup>

En dépit de ces progrès satisfaisants, des préoccupations subsistent qui justifient la participation continue de la Thaïlande au processus du PANI. En outre, le rapport de l'ETIS à la CoP17 note que la Thaïlande n'a signalé aucune saisie à grande échelle en Thaïlande entre 2012 et 2014, alors qu'en 2015, la Thaïlande a effectué au moins trois saisies d'ivoire à grande échelle, totalisant près de huit tonnes.<sup>123</sup>

## PRÉOCCUPATIONS CLÉS

### Des saisies à grande échelle, pas de condamnations

Depuis 2010, la Thaïlande a effectué au moins 36 saisies d'ivoire, dont huit saisies à grande échelle représentant un total d'au moins 17 873 kg, ce qui équivaut approximativement à l'ivoire provenant d'environ 2 667 éléphants. En outre, la Thaïlande a été associée à au moins 15 saisies d'ivoire dans d'autres pays. Sur la base d'informations publiquement disponibles, il semble qu'il n'y ait eu aucune condamnation pour des infractions d'ivoire liées à des saisies à grande échelle en Thaïlande. Des préoccupations supplémentaires ont également été exprimées concernant la sécurité des stocks d'ivoire en Thaïlande.<sup>124</sup>

### Le commerce de l'ivoire des éléphants d'Asie domestiques est une faille juridique

L'ivoire provenant d'éléphants d'Asie domestiques enregistrés peut être commercialisé légalement.

À la suite de l'adoption de la loi sur l'ivoire des éléphants B.E. 2558 (2015), en 2017, 528 809 kg d'ivoire avaient été enregistrés, principalement par des personnes enregistrant l'ivoire familial transmis de génération en génération. Cependant, on a calculé que seulement environ 559 kg d'ivoire peuvent être produits chaque année à partir d'éléphants domestiques, d'où l'on peut déduire qu'un pourcentage significatif de l'ivoire enregistré en Thaïlande provient probablement d'Afrique. En outre, 559 kg par an ne suffisent pas à satisfaire le marché domestique actuel, invitant ainsi à l'importation illégale d'ivoire en provenance d'Afrique. Il est donc à craindre que la poursuite du commerce légal d'ivoire d'éléphants d'Asie domestiques permette de blanchir l'ivoire africain illégal à travers le système.

La situation actuelle est très confuse et invite à un comportement criminel, en particulier pour les touristes. Il est légal d'acheter de l'ivoire mais il est illégal de le sortir du pays (sans permis d'exportation de la CITES). Les touristes enfreignent la loi lorsqu'ils sortent de l'ivoire de Thaïlande et qu'ils entrent dans leur propre pays.

Le gouvernement a créé un comité chargé d'évaluer la manière de traiter l'ivoire des éléphants d'Asie domestiques, ce qui inclue la représentation des ONG. La longue tradition de possession des éléphants domestiques en fait un problème complexe mais, à notre avis, la seule solution viable à long terme consiste à mettre fin à tout commerce, y compris le commerce de l'ivoire provenant d'éléphants domestiques.

### Les commerçants thaïlandais déchargent des stocks d'ivoire au Laos

Des commerçants thaïlandais ont été observés en train de décharger leurs stocks d'ivoire au Laos voisin, aggravant le statut problématique du Laos en tant que centre majeure du trafic d'espèces sauvages dans la région.<sup>125</sup> L'EIA a également documenté l'ivoire illégal disponible à la vente dans la zone économique spéciale du Triangle d'or au Laos, où des commerçants ont déclaré que l'ivoire taillé en Thaïlande avait été introduit en contrebande au Laos.<sup>126</sup> On craint également que l'ivoire de Thaïlande ait été transféré au Myanmar.

### Obstacles à la coopération internationale

Un règlement du Ministère du commerce interdisant l'exportation de parties d'éléphants a été interprété largement pour interdire également tout mouvement d'ivoire saisi afin de garantir des poursuites dans d'autres pays concernés (pays d'origine ou de transit). Par exemple, la coopération effective entre la Thaïlande et le Kenya faisait défaut suite à la demande formelle

d'entraide judiciaire présentée par le Kenya pour obtenir des échantillons de trois tonnes d'ivoire expédiées du Kenya et saisies en Thaïlande en 2015.

### Le PANI est inadéquat

Le PANI thaïlandais de mai 2013 portait principalement sur les modifications législatives et les modifications apportées au système d'enregistrement de l'ivoire et ne contenait aucun objectif spécifique visant à renforcer la mise en application des lois, que ce soit en intensifiant les poursuites nationales ou en améliorant la collaboration internationale.



## Est-il nécessaire de réviser le PANI existant ou d'en développer un nouveau ? OUI

### RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA RÉVISION ET AUX DOMAINES DE MISE EN ŒUVRE PRIORITAIRES DU PANI:

- Renforcer les enquêtes pour garantir les poursuites et rendre compte de l'état des poursuites liées à toutes les saisies d'ivoire effectuées en Thaïlande, y compris les saisies à grande échelle.
- Interdire tout commerce d'ivoire, y compris l'ivoire provenant d'éléphants d'Asie domestiques
- Modifier la législation pertinente pour augmenter la peine pour le transbordement d'espèces sauvages illégales à travers la Thaïlande jusqu'à au moins quatre ans d'emprisonnement
- Renforcer la collaboration avec les pays de l'ANASE concernés, en particulier le Laos, le Myanmar et le Vietnam, afin d'enquêter et de poursuivre en justice les réseaux impliqués dans le trafic l'ivoire transfrontalier et le trafic d'autres espèces sauvages.
- Réviser le règlement du Ministère du commerce sur l'exportation de toutes les parties d'éléphants afin de permettre la circulation de l'ivoire d'éléphant d'Afrique saisi pour faciliter les poursuites dans les pays d'origine
- Effectuer une vérification des stocks d'ivoire saisis et éliminer l'ivoire qui n'est plus requis pour la mise en application des lois

## Indicateurs clés de l'avancement du PANI



### COMMERCE D'IVOIRE

- A fermé le marché de l'ivoire domestique légal
- Selon l'UNTOC les infractions sont des « crimes graves »
- Les infractions sont des infractions sous-jacentes
- Collaboration officielle entre les agences chargées d'appliquer les lois
- A amélioré les méthodes de détection aux frontières
- A appliqué des techniques d'investigation financière
- A utilisé des livraisons contrôlées
- A procédé à des analyses de l'origine de l'ADN pour toutes les saisies à grande échelle
- A procédé à des analyses d'ADN conduite pour faciliter les enquêtes
- Condamnations pour infractions
- A procédé à des saisies d'actifs et de produits de la criminalité
- Condamnations pour corruption connexe
- Inventaire des stocks
- Aucun vol de stocks depuis 2000
- A éliminé les stocks d'ivoire
- A effectué des demandes d'entraide judiciaire
- A participé à des opérations internationales pour faire appliquer les lois
- A participé aux opérations d'Interpol

### GÉNÉRAL

- La boîte à outils du plan d'action de l'ICWC est terminée
- A établi une base de données centralisée sur la criminalité liée aux espèces sauvages.
- Amélioration de la perception de la corruption
- Prend part aux accords bilatéraux ou multilatéraux sur la criminalité liée aux espèces sauvages



# OUGANDA

L'Ouganda devrait être félicité pour les progrès importants qu'il a accomplis dans la lutte contre le trafic d'ivoire ; cependant, il reste d'importantes actions à mettre en œuvre pour lutter contre les flux commerciaux d'ivoire en provenance de l'Ouganda et à travers ce dernier.

## MEILLEURE PRATIQUE

Après être entré dans le processus du PANI, l'Ouganda a fait des progrès dans la résolution d'un certain nombre de problèmes. Cela a été reconnu dans le rapport de l'ETIS à la CoP17, qui a noté que l'interdiction des mouvements d'ivoire à grande échelle avait été plus efficace. L'Ouganda a reconnu les avantages du processus du PANI dans le pays : sensibiliser les différentes agences de lutte contre la fraude à l'importance de la conservation des espèces sauvages, renforcer la coordination et la collaboration aux niveaux national et régional et améliorer le soutien politique pour lutter contre la criminalité.

En coopération avec l'ONUDD, un guide de référence rapide « Points à prouver » a été mis au point à l'intention des procureurs chargés des crimes contre les espèces sauvages.<sup>127</sup> Un tribunal spécialisé dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages a été créé pour traiter d'éventuels problèmes de corruption au sein du système judiciaire plus large et des témoins experts ont été utilisés pour soutenir des poursuites importantes. Il y a eu des améliorations dans les contrôles et l'efficacité de la mise en application des lois, comme en témoigne l'augmentation des poursuites et des condamnations.<sup>128</sup> Le gouvernement a signé un protocole d'accord de dix ans avec l'ONG Natural Resource Conservation Network pour poursuivre les affaires de commerce d'espèces sauvages, augmentant ainsi considérablement les taux de poursuites.

Un groupe de travail national de coordination de la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages a été créé pour renforcer la coopération entre les organismes gouvernementaux. L'Ouganda Wildlife Authority a mis au point une base de données en ligne pour enregistrer des informations sur les suspects arrêtés.

Le rapport de l'ETIS à la CoP17 indique que des suspects criminels ont été arrêtés en même temps que certaines saisies et que des ressortissants chinois ont été arrêtés en Ouganda (ainsi qu'au Kenya et en Tanzanie), ce qui démontre une collaboration régionale et internationale efficace.

## PRÉOCCUPATIONS CLÉS

### Centre de transit majeur d'Afrique centrale et orientale

L'analyse de l'EIA des saisies d'ivoire à grande échelle révèle que, depuis 2000, l'Ouganda figure parmi les 10 pays les plus importants en termes de

nombre de saisies à grande échelle et de poids de l'ivoire saisi. L'ivoire en transit à travers l'Ouganda est soumis à des contrôles plus faibles que pour les biens destinés au pays.<sup>129</sup>

Selon le rapport de l'ETIS à la CoP17 : « Depuis l'analyse de la CoP16, les organisations criminelles opérant au Kenya, en Tanzanie et en Ouganda ont continué à acheminer de grandes quantités d'ivoire vers, entre et vers l'extérieur de ces trois pays d'Afrique de l'Est, qui constituent collectivement les plus importants flux commerciaux d'ivoire hors d'Afrique entre 2009 et 2014 ». Le rapport notait que l'ivoire du Mozambique, du Kenya, du Malawi, de la Zambie et de la RDC faisait partie de ce trafic.

### Collaboration inter-agences limitée

Selon un rapport de TRAFFIC en 2018, l'un des principaux besoins est de développer un « système national coordonné d'institutions, d'organisations, d'agences et de parties prenantes concernées ». <sup>130</sup> Le Groupe de travail national de coordination de la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages peut être un moyen de répondre à ce besoin, mais pour autant que nous le sachions, il n'a entrepris aucune opération jusqu'à ce jour.

### Sanctions et pénalités faibles

Le rapport de TRAFFIC de 2018 a noté « la faiblesse intrinsèque dans la législation en particulier en matière de sanctions et de pénalités entravent l'efficacité des efforts actuellement déployés pour renforcer l'application des lois et la coopération dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (la Loi sur les espèces sauvages de 1996 ne prévoit pas de sanctions proportionnées pour les crimes contre les espèces sauvages). » Le rapport note également la « présence présumée d'une organisation criminelle transnationale très puissante impliquant des ressortissants étrangers qui collectent de l'ivoire et d'autres produits de grande valeur », soulignant la nécessité d'améliorer les enquêtes et les poursuites contre les personnes liées à de telles organisations (grâce à l'application de peines strictes par les tribunaux), ainsi qu'une plus grande coopération internationale et l'utilisation d'enquêtes financières.

Certaines de ces questions seront abordées lorsque le projet de loi sur les espèces sauvages en Ouganda (2017) sera adopté (le projet de loi est actuellement soumis à la consultation des parties prenantes et devrait parvenir au Parlement fin 2019). Le projet de loi prévoit des peines dissuasives pour le braconnage et le trafic d'espèces sauvages pouvant aller jusqu'à 20 ans.

Le projet de loi permettra également de combler une lacune majeure en faisant de la possession d'ivoire (et de corne de rhinocéros) une infraction. Cependant, en l'absence de directives en matière de détermination de la peine, les magistrats / juges auront le pouvoir discrétionnaire d'imposer des petites peines, en particulier si la corruption n'est pas combattue efficacement.

### Les stocks gouvernementaux alimentent le commerce illégal

Il y a eu des vols dans les stocks d'ivoire en Ouganda de 1 200 kg en 2014 et de 1 300 kg en 2017. Les stocks d'ivoire appartenant à l'État ougandais sont donc une source majeure de pénétration de l'ivoire illicite sur le marché noir. Une nouvelle salle d'ivoire équipée de caméras CCT a été créée en 2016. L'Ouganda Wildlife Authority (UWA) s'est associée à Stop Ivory pour dresser un inventaire complet des stocks d'ivoire détenus par l'UWA, la police aérienne et l'Ouganda Revenue Authority.<sup>131</sup>

### Corruption

Les membres de la police et du système judiciaire sont largement perçus comme corrompus et des allégations ont été émises selon lesquelles les forces de la sécurité en Ouganda auraient empêché que des agents impliqués dans des délits illicites liés aux espèces sauvages soient exposés. La création d'un tribunal spécialisé dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages devrait contribuer à résoudre ce problème, mais il faudra faire plus pour cibler la corruption parmi les autres agents publics (par exemple au sein des douanes).

### Ressources insuffisantes pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages

Les ressources actuelles ne correspondent pas à l'ampleur de la criminalité liée aux espèces sauvages et le Plan d'action pour la

conservation des éléphants en Ouganda de 2016 à 2026 identifie des ressources financières inadéquates comme une faiblesse interne entravant une bonne mise en application des lois et une conservation efficaces.

## Est-il nécessaire de réviser le PANI existant ou d'en développer un nouveau ? OUI

### RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA RÉVISION ET AUX DOMAINES DE MISE EN ŒUVRE PRIORITAIRES DU PANI:

- Renforcer les activités de détection axées sur les marchandises en transit
- Rendre obligatoire pour toutes les autorités et agences d'inclure des mesures pour lutter contre le commerce illégal de l'ivoire dans leurs directives et programmes opérationnels
- Éliminer et poursuivre les organisations transnationales criminelles liées aux espèces sauvages en coopération avec les pays concernés, notamment la Chine et le Laos, ainsi que les pays voisins tels que la RDC, le Kenya et la Tanzanie.
- Veiller à ce que le projet de loi sur les espèces sauvages devienne loi dès que possible et que les organismes compétents, y compris le pouvoir judiciaire et les procureurs, soient informés des changements
- Cibler la corruption parmi les fonctionnaires, en particulier aux points frontaliers
- Éliminer régulièrement tous les stocks d'ivoire pour éviter de nouvelles fuites vers le commerce illégal
- Engager des ressources financières supplémentaires pour l'application des lois liées aux crimes de la faune



## Indicateurs clés de l'avancement du PANI



### COMMERCE D'IVOIRE

- A fermé le marché de l'ivoire domestique légal
- Selon l'UNTOC les infractions sont des « crimes graves »
- Les infractions sont des infractions sous-jacentes
- Collaboration officielle entre les agences chargées d'appliquer les lois
- A amélioré les méthodes de détection aux frontières
- A appliqué des techniques d'investigation financière
- A utilisé des livraisons contrôlées
- A procédé à des analyses de l'origine de l'ADN pour toutes les saisies à grande échelle
- A procédé à des analyses d'ADN conduite pour faciliter les enquêtes
- Condamnations pour infractions
- A procédé à des saisies d'actifs et de produits de la criminalité
- Condamnations pour corruption connexe
- Inventaire des stocks
- Aucun vol de stocks depuis 2000
- A éliminé les stocks d'ivoire
- A effectué des demandes d'entraide judiciaire
- A participé à des opérations internationales pour faire appliquer les lois
- A participé aux opérations d'Interpol

### GÉNÉRAL

- La boîte à outils du plan d'action de l'ICWC est terminée
- A établi une base de données centralisée sur la criminalité liée aux espèces sauvages.
- Amélioration de la perception de la corruption
- Prend part aux accords bilatéraux ou multilatéraux sur la criminalité liée aux espèces sauvages



# VIETNAM

En dépit d'être dans le processus des PANI en tant que pays de catégorie A depuis 2013, le Vietnam demeure un pays de transit et de destination majeur pour l'ivoire illicite et abrite de nombreuses organisations criminelles responsables de la destruction continue des populations d'éléphants d'Afrique. L'EIA appelle à la suspension de commerce de la CITES contre le Vietnam faute de progrès effectif.

## MEILLEURE PRATIQUE

Des progrès ont été réalisés dans la réforme du Code pénal afin de garantir que la criminalité liée aux espèces sauvages constitue une infraction grave. En vertu de nouvelles dispositions, à compter du 1er janvier 2018, les peines maximales applicables aux infractions contre les espèces sauvages ont considérablement augmenté : jusqu'à 15 ans d'emprisonnement ou 2 milliards VND d'amendes pour les individus (environ 86 500 dollars); et pour les entreprises, jusqu'à 15 milliards VND d'amendes (environ 651 000 dollars) ou la suspension des opérations pour une durée maximale de trois ans.<sup>132</sup> En vertu du Code pénal révisé, la possession de spécimens d'espèces sauvages illégaux constitue désormais une infraction pénale, ce qui constituait auparavant une faille juridique majeure.

Des mesures de mettre en application les lois ont été prises après l'exposition de l'entreprise florissante de sculpture sur ivoire à Nhi Khe<sup>133</sup>, mais cela n'a pas été suffisant pour mettre un terme au commerce illégal de l'ivoire dans cette région.

Un protocole d'accord important a été signé avec le Mozambique en août 2017 sur la coopération en matière de protection et de conservation des espèces sauvages<sup>134</sup> et les liens judiciaires entre les deux pays pourraient faciliter l'entraide judiciaire et l'extradition des suspects impliqués dans le trafic d'ivoire.<sup>135</sup>

## PRÉOCCUPATIONS CLÉS

### L'un des plus grands marchés illégaux d'ivoire au monde

Le Vietnam est l'un des plus grands marchés d'ivoire illégal au monde, jouant un rôle important dans le déclin des éléphants d'Afrique. C'est un pays important dans la chaîne du commerce illégal de l'ivoire : Des organisations criminelles vietnamiennes opèrent à la fois au Vietnam et à l'étranger (y compris à partir de bases en Afrique) et il y a eu un grand nombre de saisies d'ivoire à grande échelle au Vietnam et de saisie effectuées dans d'autres pays mais liées au Vietnam. Les sculpteurs vietnamiens se sont multipliés et ont augmenté rapidement leur production d'ivoire illicite depuis 2008.<sup>136</sup> Les mesures d'application ciblées aux principaux points d'entrée et de sortie font défaut, ce qui est essentiel car le Vietnam est un pays de transit important pour la Chine et le Laos et comme pays de destination pour l'ivoire vendu aux consommateurs vietnamiens.<sup>137</sup> Le commerce des cornes de rhinocéros pose des problèmes similaires, démontrant que les problèmes sont systémiques et non uniques à l'ivoire.

Le rapport de l'ETIS à la CoP17 indique qu'il existe des preuves suggérant que le traitement local de l'ivoire au Vietnam s'est intensifié au cours des trois dernières années. L'ivoire a également été trouvé en vente en

quantités considérables dans des endroits tels que la ville de Buon Ma Thuot, dans la province de Dak Lak, dans les hauts plateaux du centre, qui n'avaient pas encore été identifiés comme commerce important d'ivoire national. Nhi Khe et d'autres villages voisins à proximité de Hanoi ont été documentés comme un centre de la transformation d'ivoire et la distribution en gros et au détail de l'ivoire, des cornes de rhinocéros et d'autres produits illégaux provenant d'espèces sauvages.<sup>138</sup>

En 2017, le comité de surveillance a expressément demandé au Vietnam de « réviser et mettre à jour son PANI conformément à l'étape 2 des lignes directrices » en tenant compte des observations du Secrétariat concernant la mise en œuvre du Code pénal, des techniques d'enquête spécialisées et des réseaux criminels organisés. Cependant, ces éléments n'ont pas été reflétés de manière adéquate dans le PANIR du Vietnam.

### Rôle croissant des groupes criminels organisés dirigés par des Vietnamiens

Les enquêtes de l'EIA ont documenté plusieurs groupes criminels organisés dirigés par des Vietnamiens impliqués dans le trafic d'ivoire à grande échelle depuis le Mozambique et d'autres pays africains vers le Vietnam. Les enquêtes de l'EIA ont révélé qu'entre janvier 2016 et novembre 2017, il y a eu au moins 22 expéditions réussies d'ivoire en provenance d'Afrique, d'un poids estimé à 19 tonnes.

Le rapport de l'ETIS à la CoP17 a mentionné une préoccupation croissante quant au nombre de ressortissants vietnamiens appréhendés en Afrique ou en provenance d'Afrique possédant de l'ivoire et certains semblent être organisés par des organisations criminelles opérant en Angola, au Mozambique, en Afrique du Sud et au Togo. Par exemple, en 2014, 790 kg d'ivoire ont été saisis à l'aéroport international de Hong Kong, ce qui a entraîné l'arrestation de 16 ressortissants vietnamiens et leur condamnation à six mois d'emprisonnement. Les contrevenants se trouvaient à bord d'un vol d'Ethiopian Airlines entre l'Angola et le Cambodge et ont été identifiés comme travaillant dans un groupe de trafiquants organisés.<sup>139</sup>

### Commerce illégal généralisé en ligne

L'ivoire est l'un des produits de la faune les plus fréquemment disponibles en ligne au Vietnam et peu est fait pour empêcher ce commerce.<sup>140</sup> Selon la loi vietnamienne, les annonces illégales de vente d'ivoire en ligne ne sont considérées que comme des infractions administratives soumises à des amendes pouvant aller jusqu'à 100 millions de VND (environ 4 300 \$) et une poursuite pénale n'a lieu que lorsqu'un suspect est pris en possession d'ivoire.

### Très peu de condamnations et des petites peines

Il y a eu peu de condamnations pour criminalité liée aux espèces sauvages et les peines prononcées se limitent généralement à des amendes.<sup>141</sup> Il sera essentiel de veiller à ce que les sanctions les plus élevées actuellement disponibles en vertu du Code pénal révisé soient appliquées de manière appropriée pour dissuader les personnes et les entreprises impliquées dans le trafic lié aux espèces sauvages.

### Aucune collaboration significative de la forensique liée aux espèces sauvages

Le Vietnam a peu de résultats en matière d'échantillons forensiques de cornes de rhinocéros saisis dans le pays. Une tentative de livraison manuelle de cornes de rhinocéros du Vietnam en Afrique du Sud en 2015 a entraîné la disparition de la plupart des cornes en cours de route dans des circonstances qui n'ont jamais été expliquées. Les autorités sud-africaines n'ont pas pu obtenir d'échantillons de cornes de rhinocéros à ramener en Afrique du Sud pour des tests lors d'une visite officielle au Vietnam en vertu du protocole d'accord entre les deux pays. Le Vietnam doit améliorer la collaboration forensique pour le rhinocéros et l'ivoire.

### Absence de lutte contre la corruption

La corruption au Vietnam est un facteur clé permettant le trafic à grande échelle d'ivoire illégal à travers des points d'entrée et de sortie clés et des étalages ouverts de produits illégaux en ivoire.<sup>142</sup> En effet, alors que la version précédente du PANI stipulait que le Vietnam s'était engagé à lutter contre la corruption associée au trafic de l'ivoire, son nouveau PANIR ne mentionne pas du tout le domaine de la corruption.

### Disparition des stocks d'ivoire

Il y a un manque de contrôle et de surveillance adéquats des stocks d'ivoire au Vietnam. Les enquêtes de l'EIA ont révélé

que l'ivoire saisi par les autorités gouvernementales continue de faire l'objet d'un commerce illégal, souvent commis par des fonctionnaires corrompus. Le PANIR du Vietnam n'inclut pas d'engagements pour s'attaquer aux problèmes de la sécurité de son stock d'ivoire.

## Est-il nécessaire de réviser le PANI existant ou d'en développer un nouveau ? OUI

Compte tenu des progrès insuffisants, les suspensions de commerces de la CITES devraient être imposées au Vietnam.

### RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA RÉVISION ET AUX DOMAINES DE MISE EN ŒUVRE PRIORITAIRES DU PANI:

- Assurer une coopération inter-institutions efficace et une mise en application axée sur le renseignement pour éliminer et condamner les réseaux organisés de trafic d'ivoire
- Améliorer la coopération internationale (par exemple, par extradition, partage de preuves et utilisation de livraisons surveillées) avec les pays d'origine, de transit et de destination concernés, notamment l'Angola, le Bénin, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Mozambique, le Nigéria, la Tanzanie, la Chine, le Cambodge, le Laos et la Malaisie
- Développer un système crédible de gestion des stocks d'ivoire afin que tous les stocks d'ivoire détenus par le gouvernement soient documentés, soumis à des audits périodiques et déclarés conformément aux processus de la CITES.
- S'engager dans un examen judiciaire transparent et systématique pour les saisies d'ivoire à grande échelle
- Traiter la corruption associée au trafic d'espèces sauvages comme une infraction grave entraînant des poursuites contre des contrevenants corrompus du secteur public et du secteur privé

## Indicateurs clés de l'avancement du PANI



### COMMERCE D'IVOIRE

- A fermé le marché de l'ivoire domestique légal
- Selon l'UNTOC les infractions sont des « crimes graves »
- Les infractions sont des infractions sous-jacentes
- Collaboration officielle entre les agences chargées d'appliquer les lois
- A amélioré les méthodes de détection aux frontières
- A appliqué des techniques d'investigation financière
- A utilisé des livraisons contrôlées
- A procédé à des analyses de l'origine de l'ADN pour toutes les saisies à grande échelle
- A procédé à des analyses d'ADN conduite pour faciliter les enquêtes
- Condamnations pour infractions
- A procédé à des saisies d'actifs et de produits de la criminalité
- Condamnations pour corruption connexe
- Inventaire des stocks
- Aucun vol de stocks depuis 2000
- A éliminé les stocks d'ivoire
- A effectué des demandes d'entraide judiciaire
- A participé à des opérations internationales pour faire appliquer les lois
- A participé aux opérations d'Interpol

### GÉNÉRAL

- La boîte à outils du plan d'action de l'ICWC est terminée
- A établi une base de données centralisée sur la criminalité liée aux espèces sauvages.
- Amélioration de la perception de la corruption
- Prend part aux accords bilatéraux ou multilatéraux sur la criminalité liée aux espèces sauvages





**eia** ENVIRONMENTAL  
INVESTIGATION  
AGENCY

